



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Evaluation à mi-parcours du projet  
*Mobile Data for Moving Herd Management and Better Incomes in Burkina Faso – Composante infrastructurelle (MODHEM+/DDC)***

**Rapport final**



Avril 2024

Préparé par :

**ZOOFOR** Consult

[ZOOFOR Consult – L'expertise qui change des vies !](#)



# Table des matières

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS -----</b>	<b>4</b>
<b>RESUME EXECUTIF -----</b>	<b>6</b>
<b>1 INTRODUCTION -----</b>	<b>9</b>
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION -----	9
1.2 OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET PORTEE DE L'EVALUATION-----	9
<b>2 METHODOLOGIE-----</b>	<b>10</b>
2.1 DEMARCHE GENERALE-----	10
2.2 ETAPES DE L'EVALUATION -----	10
2.2.1 Réunion de cadrage de l'étude -----	10
2.2.2 Revue documentaire et élaboration des outils de collecte des données -----	10
2.2.3 Investigations de terrain -----	11
2.2.4 Réunion de débriefing/aide-mémoire -----	11
2.2.5 Analyse des données et élaboration des livrables provisoires -----	11
2.2.6 Animation d'atelier de restitution et discussion interactive -----	11
2.2.7 Finalisation et soumission du rapport d'évaluation à mi-parcours -----	12
2.3 LIMITE METHODOLOGIQUE -----	12
<b>3 APERÇU SUR LE MODHEM+/DDC-----</b>	<b>12</b>
3.1 DEFIS/PROBLEMES INITIAUX-----	12
3.2 CADRE DE RESULTATS ET INDICATEURS -----	12
3.3 MOYENS ET COUTS-----	16
3.4 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE-----	16
3.5 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS PENDANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET-----	16
3.5.1 Changements relatifs au cadre de résultats -----	16
3.5.2 Changements relatifs au dispositif et à l'approche opérationnelle du projet -----	17
<b>4 RESULTATS DE L'EVALUATION-----</b>	<b>17</b>
4.1 PERTINENCE -----	17
4.2 COHERENCE -----	19
4.2.1 Cohérence interne -----	19
4.2.2 Cohérence externe -----	20
4.3 EFFICACITE-----	21
4.3.1 Niveau de réalisation de l'impact-----	21
4.3.2 Niveau de réalisation des effets et de produits -----	21
4.4 EFFICIENCE -----	24
4.4.1 Etat de décaissement et d'exécution financière -----	24
4.4.2 Indices d'efficience financière et de consommation temporelle-----	25
4.5 DURABILITE-----	25
4.6 EFFETS/IMPACT-----	26
4.7 PRISE EN COMPTE DU GENRE, DES JEUNES ET DES PDI -----	30
<b>5 FACTEURS CLES AYANT AFFECTE LA MISE EN ŒUVRE ET LES RESULTATS -----</b>	<b>32</b>
5.1 FACTEURS DE SUCCES -----	32
5.2 FACTEURS D'ECHEC -----	33
<b>6 LEÇONS APPRISES -----</b>	<b>33</b>
<b>7 RECOMMANDATIONS VISANT LA CONSOLIDATION DES ACQUIS ET LA REALISATION DES OBJECTIFS DU PROJET-----</b>	<b>34</b>

<b>8</b>	<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE MODHEM+/DDC-2 -----</b>	<b>35</b>
8.1.1	<i>Contraintes et défis persistants -----</i>	35
8.1.2	<i>Défis émergents -----</i>	36
8.1.3	<i>Opportunités -----</i>	36
8.1.4	<i>Axes d'intervention et actions correctives prioritaires -----</i>	37
<b>9</b>	<b>RECOMMANDATIONS-----</b>	<b>39</b>
<b>10</b>	<b>DOCUMENTS CONSULTES-----</b>	<b>40</b>
<b>11</b>	<b>ANNEXES-----</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 1. NIVEAU DE REALISATION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU MODHEM+/DDC -----</b>		<b>41</b>
<i>Annexe 1a. Niveau de réalisation des indicateurs de produits (outputs) -----</i>	41	
<i>Annexe 1b. Niveau de réalisation des indicateurs produits rattachés à l'effet 3-----</i>	45	
<i>Annexe 1c. Niveau de réalisation des indicateurs de l'effet 1-----</i>	47	
<i>Annexe 1d. Niveau de réalisation des indicateurs de l'Effet 2 -----</i>	49	
<i>Annexe 1d. Niveau de réalisation des indicateurs des produits rattachés à l'effet 2 -----</i>	51	
<b>ANNEXE 2. SITUATION DE L'EXECUTION FINANCIERE DU PROJET-----</b>		<b>52</b>
<i>Annexe 2a : Situation des réalisations financières -----</i>	52	
<i>Annexe 2b. Situation de l'exécution budgétaire et de la consommation du budget du projet MODHEM+/DDC au 31 décembre 2023. -----</i>	54	
<b>ANNEXE 3. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES-----</b>		<b>55</b>

## Sigles et abréviations

ADP	Assemblée des députés du peuple
AEPS	Adduction d'eau potable simplifié
AG	Assemblée générale
ALG	Autorité de développement intégré de la région du Liptako Gourma
AN	Assemblée nationale
CCFV	Commission de conciliation foncière villageoise
CEAP	Champ école agropastoral
CFV	Commission foncière villageoise
CILSS	Comité permanent inter Etat de Lutte contre la sécheresse au Sahel
CNT	Conseil national de la transition
COGES	Comité de gestion
CONAT	Comité régional de transhumance
CTS	Comité technique de suivi
CVD	Comité villageois de développement
DDC	Direction du Développement et de la Coopération Suisse
DGEAP	Direction Générale des espaces et des aménagements pastoraux
DGFOMR	Direction générale du Foncier et de l'organisation du monde rural
DGSV	Direction générale des services vétérinaires
DPARAH	Direction provinciale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques
DRARAH	Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques
F CFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDS	Force de défense et de sécurité
H/F/J	Hommes /Femmes/ jeunes
HACP	Haute autorité à la consolidation de la paix
HSS	Hoefsloot Spatial Solutions
INERA	Institut national de l'environnement et de la recherche agricole
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
LORP	Loi d'orientation relative au pastoralisme
MAAHM	Ministère de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques
MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MODHEM+	Mobile Data for Moving Herd Management / Projet d'amélioration de la mobilité du bétail et des revenus des agro-pasteurs par l'utilisation de la téléphonie mobile et de l'imagerie satellitaire
MOPSS	Programme de mobilité pastorale transfrontalière apaisée et de stabilité sociale au Sahel
MRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour la migration
ONAFAR	Observatoire national des faits religieux
ONU	Organisation des nations unies
OP	Organisation professionnelle
OSC	Organisation de la société civile
OSV	Observatoire de suivi de la vulnérabilité
PAPEA	Programme d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole
PCD	Plan communal de développement
PDI	Personne déplacée interne
PDPS	Programme de développement durable des exploitations pastorales du Sahel/Burkina
PM	Premier Ministère

PRADEP AOS	Programme régional d'appui au développement de l'économie pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel (PRADEP AOS)
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PRD	Plan régional de développement
PREDIP	Projet régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest
PROARIDES	Programme agroalimentaire pour la résilience intégrée et le développement économique du Sahel
PRODIATA	Projet régional de dialogue pour la transhumance apaisée en Afrique de l'Ouest
ProDoc	Document de projet
RAF	Réorganisation agraire et foncière
RBM	Réseau Billital Morobè des organisations d'éleveurs et de pasteurs d'Afrique de l'Ouest
RESCOM	
RESILIA	Renforcement de la résilience des ménages agropastoraux et pastoraux face aux crises climatiques et à l'insécurité
SCOOP	Société coopérative
SG	Secrétaire général
SGG	Secrétariat général du Gouvernement
SNV	Agence néerlandaise de développement
STD	Service technique déconcentré
TRANS	Transition
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
VDP	Volontaire pour la défense de la patrie

## Résumé exécutif

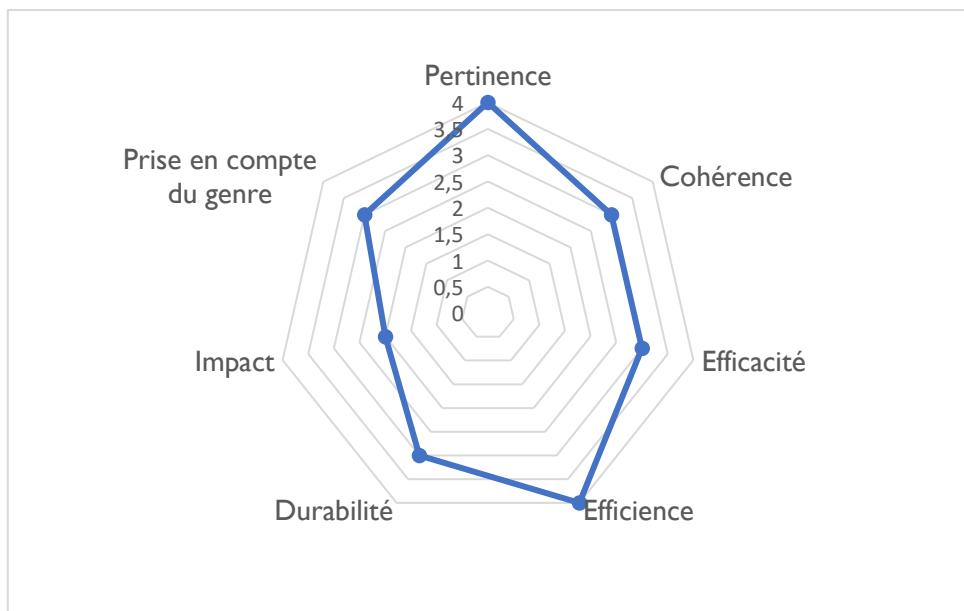
La Coopération Suisse, en soutien au Gouvernement burkinabè, a initié le programme de renforcement de la résilience des ménages agropastoraux et pastoraux face aux crises climatiques et à l'insécurité (RESILIA). La Composante « développement de l'élevage pastoral » du programme RESILIA, encore appelé projet MODHEM+/DDC, est mise en œuvre par la SNV dans 20 communes de 4 régions transfrontalières du Sud (Cascades, Sud-Ouest, Centre-Sud et Centre-Ouest). Le MODHEM+/DDC vise à : (i) aménager des espaces pastoraux et des infrastructures pour faciliter la mobilité du bétail et le développement de l'économie pastorale ; (ii) soutenir la transformation, l'utilisation et la mise en marché par les éleveurs, pasteurs et agropasteurs (en particulier les femmes et les jeunes), des productions pastorales (viande, lait, biomasse, excréments/fumier) ; (iii) améliorer le cadre institutionnel et réglementaire pour un effet systémique sur la production pastorale en terme de transhumance et de prévention/gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et (iv) renforcer les capacités des acteurs et actrices contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages pastoraux et agropastoraux.

Après 3 ans de mise en œuvre et à un an de la fin initialement prévue du projet, la Coopération Suisse a initié la présente évaluation à mi-parcours. Elle vise à mesurer les progrès accomplis ou examiner le degré de réalisation des actions planifiées par rapport aux résultats et effets attendus initialement.

Pour ce processus d'évaluation, les analyses et recommandations se sont basées sur les six critères d'évaluation de l'OCDE/CAD, à savoir : la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité. En plus de ces critères, la mission d'évaluation a analysé la prise en compte du genre, avec un focus sur les femmes, les jeunes et les personnes déplacées internes (PDI). L'évaluation a porté sur les 3 années (période 2021-2023) de mise en œuvre et a couvert les vingt (20) communes couvertes par le projet, reparties dans les 4 régions d'intervention.

L'évaluation à mi-parcours a été réalisée à travers une revue documentaire, des interviews individuelles et des *focus group*, notamment en direction de l'équipe du projet, des partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires, ainsi que des observations directes de réalisations. L'analyse qualitative, basée sur la méthode d'analyse du contenu, a été utilisée. L'appréciation du niveau de satisfaction des différents critères d'évaluation a été faite sur la base d'une notation en se référant à l'échelle de Likert : (i) Très satisfaisant = 4, (ii) Satisfaisant = 3 ; (iii) Peu satisfaisant = 2 et (iv) Pas satisfaisant = 1.

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours montrent que **la performance globale de mise en œuvre du MODHEM+/DDC a été jugée satisfaisante avec un score moyen de 3 sur 4 sur l'échelle de Likert.**



**La pertinence du projet, tant à sa formulation que pendant sa mise en œuvre, est jugée très satisfaisante (score 4/4).** En effet, il répond adéquatement aux besoins des bénéficiaires, notamment les pasteurs, les agropasteurs et les agriculteurs et aux attentes des collectivités territoriales. En outre, il contribue à l'atteinte des objectifs de la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale et halieutique 2018-2027 et de l'Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025, ainsi qu'aux objectifs du programme de Coopération Suisse au Burkina Faso 2021-2025.

**La cohérence globale du MODHEM+/DDC, prenant en compte la cohérence interne (très satisfaisante) et la cohérence externe (peu satisfaisante), est jugée satisfaisante, avec un score de 3 (sur 4) sur l'échelle de Likert.** Ce score satisfaisant s'explique notamment par les synergies et complémentarités créées entre les projets à la faveur du cluster « pastoralisme » mis en place par la SNV.

Après trois ans de mise en œuvre, en considérant du niveau d'atteinte des cibles des indicateurs de produits (82%) avec des améliorations déjà perceptibles sur le cadre institutionnel et réglementaire du pastoralisme, la productivité animale et végétale et la valorisation des produits. Dès lors, **l'efficacité du projet est jugée globalement satisfaisante, avec un score de 3 (sur 4) sur l'échelle de Likert.**

Au regard de la régularité des décaissements, du taux de réalisation budgétaire à un an de la fin et de l'indice d'efficience, **l'efficience du projet est jugée très satisfaisante, avec un score de 4 sur 4 sur l'échelle de Likert.** En effet, avec 71% des ressources financières exécutées, le projet a atteint un taux d'exécution physique de 75% au 31 décembre 2023, soit un indice d'efficience de 1,05 qui suggère une très bonne utilisation des ressources financières mises en résultats.

Comme prévu dans le document de formulation, les acquis et des investissements du projet s'inscrivent dans la durabilité. Ainsi, les actions conduites ont permis une bonne appropriation par les acteurs. **En outre, il a été noté une propension des résultats à se maintenir, voire à s'amplifier dans la durée au regard des dispositions prises.** Ainsi, **la durabilité de projet est jugée satisfaisante (3/4).**

Concernant l'impact, on note une certaine progression des cibles des indicateurs d'effets et des témoignages de bénéficiaires sur des changements déjà perceptibles, avant même la fin du projet. Toutefois, l'intervention n'a pas encore produit des effets sociaux, économiques et environnementaux importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non. Dès lors, **l'impact de la mise en œuvre du projet à ce stade est jugé peu satisfaisant, avec un score de 2 (sur 4) sur l'échelle de Likert.**

Malgré la désagrégation de certains indicateurs pour cibler les femmes, la prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes, des jeunes et des PDI n'a pas été suffisamment reflétée dans le ProDoc. Toutefois, au cours de la mise en œuvre, l'équipe de mise en œuvre s'est conformé à la stratégie genre de la SNV. En fin 2023, la réalisation de la cible pour les femmes est en moyenne de 30% contre une cible de 40%. Ainsi, **la prise en compte du genre, des jeunes et des PDI est jugée satisfaisante (3/4)**.

Au terme de l'évaluation, des leçons apprises ont été documentées parmi lesquelles : (i) la participation de l'ensemble des acteurs est un facteur clé de la réussite d'un projet ; (ii) l'ingénierie sociale, conduite selon un processus participatif et inclusif, permet d'identifier les sites des infrastructures et des espaces pastoraux et d'obtenir des consensus auprès des propriétaires fonciers ; (iii) la mise en place et de l'animation des cadres de concertation sur le pastoralisme sont nécessaires pour analyser les enjeux et les défis en vue d'identifier les actions et les mesures adéquates ; (iv) avant de conclure un partenariat avec une institution, même étatique, il est nécessaire de conduire une évaluation de ses capacités institutionnelle, technique et fiduciaire ; (v) l'implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des activités d'un projet de développement de l'élevage pastoral requiert le renforcement de leurs capacités organisationnelles et (vi) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de suivi de performance, y compris des fiches d'indicateurs de produits et effets, est un facteur-clé de succès pour le suivi des résultats et le pilotage du projet.

Au terme de l'évaluation à mi-parcours du MODHEM+/DDC, les recommandations ci-après ont été formulées :

#### **A l'endroit de la SNV**

1. Finaliser les réalisations en cours, en prenant mieux en compte les normes et standards nationaux.
2. Capitaliser l'expérience de MODHEM+DDC et documenter les bonnes pratiques.
3. Appuyer le MARAH à opérationnaliser le Cadre de dialogue de gestion du Programme budgétaire 08 lafin de faciliter la création de synergies et de complémentarité entre les projets.

#### **A l'endroit de la DDC**

4. Appuyer la formulation et la mise en œuvre d'une seconde phase du MODHEM+/DDC axée sur la consolidation des acquis de la première phase et sur la réponse aux nouveaux défis, en ciblant les axes d'intervention ci-après : (1) *l'accroissement de la productivité animale et végétale* ; (2) *l'augmentation de la valorisation des productions pastorales* et ; (3) *l'amélioration du cadre politique et réglementaire du pastoralisme*.

# 1 Introduction

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique occidentale dont le système d'élevage est essentiellement pastoral. L'insécurité et le changement climatique ont provoqué des crises agropastorales et humanitaires dans les régions traditionnelles d'élevage du Sahel et du Nord du pays. Au regard de ce contexte, l'élevage pastoral connaît une nouvelle dynamique. Ainsi, les régions frontalières du sud, jadis zones de transit des animaux sahéliens en transhumance transfrontalière sont devenues à la fois des zones d'accueil, de transit et de départ des troupeaux en transhumance. Dans ces régions, les éleveurs pasteurs font face à des défis majeurs tels que la forte pression foncière agricole, l'insuffisance d'espaces pastoraux (couloirs et pistes à bétail, zones de pâture, etc.) et la dégradation des pâturages, le changement climatique et l'insécurité. Ces contraintes limitent la mobilité des troupeaux pour la pâture, la transhumance et le commerce du bétail. L'occupation des espaces pastoraux par d'autres usagers des ressources naturelles (agriculteurs, orpailleurs, etc.) entraînent des conflits souvent violents (pertes en vie humaine et animaux, etc.) mettant à mal la cohésion sociale des communautés.

Au regard de la fragilisation des moyens d'existence et des conditions de vie des ménages agropastoraux et d'éleveurs pasteurs, le Gouvernement ne ménage aucun effort avec le soutien des partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations. La Coopération Suisse, en soutien au Gouvernement burkinabè, a initié le programme de renforcement de la résilience des ménages agropastoraux et pastoraux face aux crises climatiques et à l'insécurité (RESILIA). La Composante « développement de l'élevage pastoral » du programme RESILIA, encore appelé projet MODHEM+/DDC, est mise en œuvre par la SNV dans 20 communes de 4 régions transfrontalières du Sud (Cascades, Sud-Ouest, Centre-Sud et Centre-Ouest). Le MODHEM+/DDC vise à (i) aménager des espaces pastoraux et des infrastructures pour faciliter la mobilité du bétail et le développement de l'économie pastorale ; (ii) offrir des services financiers digitaux (transferts d'argent) et des conseils sur les techniques agropastorales par la technologie de l'information (service GARBAL+) ; (iii) améliorer le cadre institutionnel et réglementaire pour un effet systémique sur la production pastorale en terme de transhumance et de prévention/gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et (iv) renforcer les capacités des acteurs et actrices contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages pastoraux et agropastoraux.

## 1.1 Contexte et justification de l'évaluation

Après 3 ans de mise en œuvre et à un an de la fin initialement prévue du projet, la Coopération Suisse a initié la présente évaluation à mi-parcours. Elle vise à mesurer les progrès accomplis ou examiner le degré de réalisation des actions planifiées par rapport aux résultats et effets attendus initialement. Aussi, l'évaluation devra mesurer les écarts, analyser les facteurs qui ont eu une influence positive ou négative sur l'atteinte des résultats, faire des recommandations opérationnelles pour le reste de la phase en cours et proposer des orientations stratégiques pour une future phase du projet (analyse prospective). Pour ce processus d'évaluation, les analyses et recommandations se sont basées sur les cinq critères d'évaluation de l'OCDE/CAD à savoir : la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité. En plus de ces critères, la mission d'évaluation a analysé la prise en compte du genre, avec un focus sur les femmes, les jeunes et les personnes déplacées internes (PDI). L'évaluation a porté sur les 3 années (période 2021-2023) de mise en œuvre et a couvert les vingt (20) communes couvertes par le projet, reparties dans les 4 régions d'intervention.

## 1.2 Objectifs, résultats attendus et portée de l'évaluation

L'évaluation a visé à mesurer les progrès accomplis ou examiner le degré de réalisation des actions planifiées par rapport aux résultats et effets attendus initialement. Aussi, l'évaluation a mesuré les écarts, analysé les facteurs qui ont eu une influence positive ou négative sur l'atteinte des résultats, a fait des recommandations opérationnelles pour le reste de la phase en cours et a proposé des orientations stratégiques pour une future phase du projet (analyse prospective). De façon spécifique, cette évaluation a permis de :

- apprécier les progrès accomplis par le projet dans l'atteinte des objectifs/résultats attendus ;
- identifier tous les risques qui ont compromis la durabilité des résultats atteints et proposer des stratégies de mitigation de ces risques ;
- examiner les forces et faiblesses de la mise en œuvre du projet tout en faisant ressortir les facteurs de succès et d'échecs qui ont influencé ainsi que les bonnes pratiques et enseignements tirés ;
- formuler des recommandations opérationnelles pertinentes et réalisables au regard du temps et du coût pour la dernière année du projet permettant de maximiser les résultats et effets du projet et ;
- formuler des orientations stratégiques dans la perspective de la planification d'une seconde phase du projet pour un élevage pastoral apaisé adapté au contexte fragile (sécuritaire, de changement climatique) contribuant à l'économie locale dynamique (revenu et emploi).

## 2 Méthodologie

### 2.1 Démarche générale

Pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours, les consultants ont adopté une approche participative et inclusive, impliquant les principales parties prenantes du projet, à savoir : la Coopération Suisse, la SNV/équipe du MODHEM+/DDC, la DGFMOR, la DGSV, les partenaires de mise en œuvre (Programme National Biogesteur, Délégations spéciales des communes d'intervention, Orange Burkina, Directions régionales de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques et ses démembrements, etc.), et les bénéficiaires (pasteurs, agropasteurs et leurs organisations). La méthodologie a comporté 7 étapes qui décrivent les activités et tâches à réaliser, ainsi que les méthodes et outils qui seront utilisés.

### 2.2 Etapes de l'évaluation

#### 2.2.1 Réunion de cadrage de l'étude

La réunion de cadrage a été organisée au démarrage de la mission et a visé à : (i) clarifier les attentes du commanditaire et de ses partenaires clés ; (ii) amender et valider la méthodologie et le plan de travail proposés et (iii) déterminer la fréquence des suivis, les modes de communication et les rôles des parties prenantes à chaque étape de la mission. Elle a servi de fondement pour une collaboration efficace, une compréhension commune des objectifs et des processus et une communication transparente entre toutes les parties impliquées dans la réalisation du mandat.

#### 2.2.2 Revue documentaire et élaboration des outils de collecte des données

L'étude proprement dite a débuté par la revue documentaire, à travers un recueil et exploitation de l'ensemble des données documentaires, statistiques, et cartographiques. Cette revue a pris en compte les documents collectés auprès du Ministère en charge de l'élevage, des partenaires de mise en œuvre, ainsi que de sources documentaires en ligne. La revue documentaire a été axée sur les éléments suivants : ProDoc, rapport de situation de référence, rapports annuels techniques et financiers, rapports d'études spécifiques, documents de politique et de stratégie nationales de développement de l'élevage, plans de développement régionaux et communaux, document stratégique de la DDC, les ODD 2030, etc.

Le questionnaire élaboré était constitué des 7 parties suivantes : (i) une analyse de la pertinence ;(ii) une analyse de la cohérence ; (iii) une analyse de l'efficacité du projet ; (iv) une analyse de l'efficience ; (v) une analyse de la durabilité ; (vi) une analyse des effets/impact du projet ; (vii) une analyse de la prise en compte du genre, des jeunes et des groupes vulnérables dont les PDI et (viii) une analyse de la prospective.

### 2.2.3 Investigations de terrain

Outre le niveau national, les investigations de terrain se sont déroulées dans les 4 régions couvertes par le projet. A l'intérieur de chaque région, un échantillon de deux communes a été considéré selon un choix raisonné, à savoir des communes accessibles dont : (i) une dans laquelle la performance de mise en œuvre du projet est élevée et (ii) l'autre où la performance est moyenne à faible. Les informations sur la mise en œuvre du projet ont guidé le choix des communes visitées. La collecte des données primaires a été faite auprès des informateurs-clés, à savoir : l'équipe du projet MODHEM+/DDC, les partenaires de mise en œuvre dont les délégations spéciales des communes d'intervention, les bénéficiaires finaux et leurs organisations professionnelles, les PDI, les structures décentralisées du Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH), les OSC pastorales (ONG, Associations), les autres projets intervenant dans la résilience de l'élevage pastoral (MODHEM+-EKN, PRAPS, ProArides, MOPSS, etc.), la Direction générale du foncier et de la formation du monde rural (DGFMOR), la Direction générale des services vétérinaires (DGSV), le Programme national Biodigesteur (PNB), Orange Burkina, etc. Les investigations de terrain ont consisté en des entretiens individuels sous la forme d'interview semi-structurée (ISS), des discussions de groupe (focus group) et des observations directes de réalisations. Des résultats et acquis pertinents du projet ont été photographiés et des témoignages sur les effets/impacts enregistrés pour les besoins d'illustration des livrables et de la restitution au cours des réunions. D'autres outils tels que l'outil SEPO et la matrice des recommandations ont également été utilisés pour collecter des données pertinentes.

### 2.2.4 Réunion de débriefing

Au terme de la revue documentaire et des investigations de terrain dans les régions et communes, une réunion de débriefing a été organisée par la DDC. Le consultant y a fait une présentation de la méthodologie déployée, des premiers constats sur les progrès réalisés, les facteurs de succès et d'échec et des perspectives consistant en la finalisation de l'analyse des données et l'élaboration des rapports provisoire et final. Il a en outre recueilli les observations et recommandations du commanditaire qui ont servi à mieux orienter la suite du processus d'évaluation.

### 2.2.5 Analyse des données et élaboration des livrables provisoires

Les consultants ont procédé à l'analyse des données secondaires et primaires. Il s'est agi d'une analyse qualitative basée sur la méthode d'analyse du contenu, à travers la transcription, le codage ouvert et le traitement des données qualitatives en vue de rendre compte de ce qu'ont dit les informateurs-clés de la façon la plus objective possible et la plus fiable possible. Celle-ci a été complétée par la triangulation pour renforcer la qualité et la fiabilité des résultats.

Conformément aux termes de référence, l'appréciation du niveau de satisfaction des différents critères d'évaluation a été faite sur la base d'une notation en se référant à l'échelle de Likert : (i) Très satisfaisant = 4, (ii) Satisfaisant = 3 ; (iii) Peu satisfaisant = 2 et (iv) Pas satisfaisant = 1.

Sur la base des résultats de l'analyse, les premiers constats ont été consignés dans un aide-mémoire faisant le point sur les indicateurs et leurs progrès, les niveaux de satisfaction des critères d'évaluation, les leçons apprises et les recommandations pour la poursuite du projet à son terme et pour une éventuelle prochaine phase. La réunion de débriefing organisée par la DDC a permis aux consultants d'approfondir les premiers constats et de prendre en compte les observations pour élaborer le draft du rapport d'évaluation selon le canevas de rédaction qui a été retenu dans le rapport de démarrage.

### 2.2.6 Animation d'atelier de restitution et discussion interactive

Un atelier de restitution du rapport provisoire a été organisé pour avoir une discussion devant aboutir à sa validation. Les consultants ont présenté à la DDC et à ses partenaires-clés (SNV, MARAH) les éléments saillants du rapport soumis à leur examen et ont reçu des observations et des recommandations pour l'améliorer.

## 2.2.7 Finalisation et soumission du rapport d'évaluation à mi-parcours

La finalisation du rapport est intervenue quelques jours après la réunion de restitution du rapport provisoire. Elle a consisté à prendre en compte les observations et recommandations du comité de suivi et à élaborer le rapport d'évaluation final à mi-parcours du projet qui a été déposé dans le délai.

## 2.3 Limite méthodologique

Au regard de la situation sécuritaire délétère dans certaines communes des régions concernées, des difficultés d'accès, de la distance entre les communes d'intervention et de la nécessité de respecter les 12 jours de collecte de données prévus pour la collecte des données sur le terrain, seulement deux communes par région d'intervention ont pu être visitées. Ainsi, toutes les catégories d'infrastructures et aménagements réalisés dans le cadre du projet n'ont pas pu être visités. Pour y remédier, les consultants ont procédé à des interviews à distance (téléphone, WhatsApp, e-mail) pour compléter et consolider les données collectées au cours de la mission de terrain. Ainsi, la complétude et la qualité des données n'ont pas été affectées par cette limite méthodologique.

# 3 Aperçu sur le MODHEM+/DDC

## 3.1 Défis/problèmes initiaux

L'élevage pastoral burkinabè évolue de nos jours dans un contexte marqué par une dégradation des conditions biophysiques et des conditions socio-politiques qui lui étaient déjà peu favorables. Ces mutations, d'ordre écologique (climat), social (pression démographique), économique (compétition avec plusieurs autres activités) et sécuritaire (terrorisme et conflit communautaire) sont autant de défis que l'élevage pastoral doit relever. La variabilité de la pluviométrie dans le temps et l'espace est une source d'incertitude pour l'élevage burkinabè qui est conduit selon le mode extensif et largement dépendant de l'état des ressources naturelles. Cette variabilité donne lieu à une variation saisonnière et des pénuries des disponibilités en pâturages et en eau et, en conséquence, à des concentrations de cheptel dans des zones limitées circonstanciellement mieux dotées. La mobilité permettait ainsi à des millions de pasteurs qui vivent dans les zones arides de s'adapter à la variabilité des conditions météorologiques. Elle leur permettait de se déplacer avec leurs troupeaux vers des endroits mieux dotés en ressources en eau et en pâturage. Cela est de moins en moins possible, du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs comme :

- l'augmentation et la fréquence des événements extrêmes, en particulier les sécheresses, même dans les zones traditionnelles d'accueil ;
- la pression sur les ressources du fait de la pression démographique dans un contexte de faible productivité agricole, des mutations socio-économiques ;
- la situation d'insécurité marquée par le terrorisme et les conflits communautaires ;
- la faible considération politique des pasteurs malgré un regard politique favorable et des textes et accords sur le pastoralisme et les pratiques pastorales reconnaissant les droits à la mobilité du bétail ;
- les contraintes sanitaires et de mise en marché des produits animaux, malgré les importants résultats enregistrés dans le domaine de la santé animale et ;
- la faible capacité financière des producteurs rendant l'accès difficile aux intrants agricoles et zootechniques et vétérinaires.

## 3.2 Cadre de résultats et indicateurs

L'objectif principal du projet consolidé (MODHEM+/EKN et MODHEM+/DDC) est d'améliorer la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages pastoraux (agro)-pastoraux et

agricoles vulnérables par l'accroissement de la productivité et des revenus dans un contexte de variabilité climatique accrue, des évènements climatiques extrêmes et d'insécurité.

Le MODHEM+/DDC vise à : (i) aménager des espaces pastoraux et des infrastructures pour faciliter la mobilité du bétail et le développement de l'économie pastorale ; (ii) soutenir la transformation, l'utilisation et la mise en marché par les éleveurs, pasteurs et agropasteurs (en particulier les femmes et les jeunes), des productions pastorales (viande, lait, biomasse, excréments/fumier) ; (iii) améliorer le cadre institutionnel et réglementaire pour un effet systémique sur la production pastorale en terme de transhumance et de prévention/gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et (iv) renforcer les capacités des acteurs et actrices contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages pastoraux et agropastoraux (Tableau 1).

**Tableau I.** Résultats attendus et cibles des indicateurs du projet MODHEM+/DDC à l'horizon 2024

Logique d'intervention		Indicateurs	Cibles 2024
Impact	La résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ménages pastoraux, (agro)-pastoraux et agricoles vulnérables est renforcée face à la récurrence des évènements climatiques extrêmes et l'insécurité	Nombre de pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (% H, F, J) des 10 régions ayant amélioré leur revenu de 10% en 2024	500 000 pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (30% de femmes et 40% de jeunes)
		Nombre de pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (% H, F, J) des 10 régions ayant amélioré leur sécurité alimentaire et nutritionnelle en 2024	500 000 pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (30% de femmes et 40% de jeunes)
Effets	E1. Les pasteurs, agropasteurs et agriculteurs ont leur productivité animale et agricole accrue de 10% en 2024	Nombre et pourcentage de pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (H/F) utilisant les services GARBAL ou ayant un meilleur accès aux ressources financières et infrastructures pastorales, qui ont amélioré leur productivité animale et agricole en 2024	230 000 personnes (dont 30% de femmes)
	E2. Les pasteurs, agropasteurs et agriculteurs améliorent leur revenu de 10% et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle en 2024	Nombre et pourcentage de pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (H, F, J), utilisant les services GARBAL (solution digitale) ou valorisant les produits qui ont amélioré leur revenu (10%) en 2024	500 000 personnes (dont 30% de femmes et 40% de jeunes)
		Proportion d'augmentation du volume des produits transformés (viande, compost, produits laitiers, fourrage)	25% pour le lait local ; 10% de viande ; 50000 sacs de 50kg de compost
Résultats	E3. Un cadre institutionnel règlementaire et politique renforcé pour le développement de l'élevage pastoral et la prévention/résolution pacifique des conflits (agriculteur-pasteurs) est établi en 2024	Réduction des conflits agriculteurs – éleveurs dans les régions d'intervention du programme	50%
		Proportion des collectivités des zones d'intervention qui ont mis en place des textes réglementaires favorables à l'élevage pastoral et la transhumance apaisée	75%
		Superficie (en ha) de l'ensemble d'aires de repos, de pâture, de zones pastorales et de pistes à bétail aménagées et sécurisées.	35 000 ha
	RI.I. Meilleur accès aux ressources et infrastructures pastorales par des ménages (agro)- pastoraux et agricoles vulnérables	Nombre de sites aménagés ayant un statut foncier reconnu et accepté par la communauté (sécurité foncière (r) établies)	100%
		Nombre d'infrastructures pastorales (infrastructures d'hydraulique, de parc de vaccination, de poste vétérinaire)	11 points d'eau pastoraux, 6 parcs de vaccination, 2 postes vétérinaires

Logique d'intervention	Indicateurs	Cibles 2024
R.I.2. Des technologies innovantes d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sont adoptées par les (agro)pasteurs et agriculteurs	Nombre et pourcentage d'agriculteurs et d'éleveurs pasteurs (H/F), utilisant les services GARBAL, qui ont appliqué des nouvelles technologies d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique (décision basée sur GARBAL, biodigesteurs, cultures fourragères, semences fourragères améliorées, diversification des revenus, etc.)	450 000 (dont 30% de femmes)
R.I.3. La production fourragère des zones/aires de pâture est améliorée en qualité et en quantité	Superficie (en ha) des zones/aires de pâture restaurées et régénérées	900 ha
R2.1. Augmentation des opportunités d'affaires liées aux chaînes de valeur pastorales en faveur des femmes et des jeunes	Nombre de personnes (H/F/J) ayant renforcé leurs capacités sur les techniques de transformation et la gestion des unités	1000 (50% de femmes et 50% de jeunes)
	Nombre de personnes (H/F/J) ayant accédé aux produits financiers et à l'accompagnement dans la transformation et gestion des unités	1000 (50% de femmes et 50% de jeunes)
	Nombre de femmes et jeunes avec nouveau ou meilleur emploi	3 000
R2.2. Infrastructures marchandes de valorisation des produits animaux et agricoles et capacités de valorisation et de gestion d'une unité	Nombre d'abattoirs et de marchés à bétail normalisés ou construits	4
	Nombre de biodigesteurs productifs réalisés	2
	Nombre de tanneries pour la valorisation du cuir	2
	Nombre d'unités de production fourragère mis en place	4
R3.1 : Les ressources pastorales sont gérées de manière apaisée, équitable et participative	Nombre de cadres locaux de concertation multi acteurs sur la transhumance étant fonctionnels	60
	Proportion des femmes membres des cadres locaux / collectivités territoriales	30%
	Nombre de collectivités territoriales ayant assuré la maîtrise d'ouvrage et l'entretien des infrastructures pastorales	20
	Pourcentage de conflits agriculteurs - éleveurs résolus pacifiquement	85%
	Pourcentage du budget annuel des communes d'intervention alloué au développement de l'élevage pastoral	8%
R3.2. Appropriation et la domestication des textes et accords relatifs au pastoralisme au niveau local	Nombre de plans communaux des collectivités territoriales qui sont favorables à l'élevage pastoral et priorisant des investissements pastoraux	Au moins 3
	Nombre de textes et accords favorables au pastoralisme développés et adoptés au niveau local	Au moins 10, soit 50% des communes d'intervention

### 3.3 Moyens et coûts

Le Projet MODHEM+/DDC a été financé par la Direction du développement et de la coopération (DDC) Suisse pour un montant total de 5 030 672 CHF (1 CHF=695,86 Franc CFA de 2021).

En termes de ressources humaines, le projet MODHEM+/DDC, a mobilisé une équipe de projet (staff technique permanent : 1 Chef de Projet, 1 expert plaidoyer & inclusion genre/ Gestion de conflit, 1 expert en suivi-évaluation, 1 administrateur financier, un facilitateur de transport) chargée de la gestion opérationnelle. Il est aussi mis en place un Comité de revue (CoRev) pour le pilotage et l'orientation du programme, présidé par le SG du MRAH et ayant pour secrétariat technique la DGEAP (responsable du programme budgétaire 081 « Sécurisation et Gestion durable des ressources pastorales ») et un Comité de technique de suivi (CTS). Le CTS est chargé de fournir des orientations stratégiques sur la viabilité institutionnelle et économique du service GARBAL au-delà de la durée du projet ; formuler des recommandations stratégiques et techniques aux partenaires du consortium sur la base de l'évolution de la rentabilité du modèle d'affaire, etc. Depuis 2023, le projet dispose d'un comité de pilotage, le DGFOMR en assurant la présidence.

### 3.4 Stratégie de mise en œuvre

En vue de réaliser les produits et générer les effets attendus, les principaux éléments déployés pour la stratégie de mise en œuvre du projet MODHEM+/DDC sont les suivants :

- développer un partenariat institutionnel basé sur le principe de subsidiarité pour la mise en œuvre des différentes activités du projet ;
- conduire des études de référence pour comprendre le contexte et affiner le cadre logique du projet ;
- utiliser l'approche maîtrise d'ouvrage locale comme porte d'entrée pour appuyer les collectivités à asseoir une gestion et un accès équitable et durable aux ressources naturelles par les agropasteurs et pasteurs ;
- conduire des processus d'ingénierie sociale pour permettre la participation et l'appropriation des infrastructures et des aménagements pastoraux, y compris les initiatives pilotes de gestion intégrée de zones pastorales existantes ;
- vulgariser la production fourragère à travers une approche recherche développement ;
- réaliser des biodigesteurs pour accroître la production du compost et la fertilisation des terres agricoles ;
- développer une application pour un accès facile au financement/ portefeuille électronique, y compris à l'épargne rémunérée et au crédit, à un coût abordable ;
- développer une application sur la chaîne de valeur du lait local d'une solution digitale ou marketplace pour contribuer à accroître les revenus des producteurs, avec utilisation de GARBAL ;
- assurer la formation et le backstopping des téléconseillers chargés de répondre aux requêtes des usagers de GARBAL ;
- appuyer le fonctionnement des cadres locaux de concertations existants ;
- soutenir l'adaptation des textes en matière de pastoralisme et ;
- valoriser les bonnes pratiques endogènes de prévention et de résolution pacifique des conflits.

### 3.5 Changements significatifs pendant la mise en œuvre du projet

#### 3.5.1 Changements relatifs au cadre de résultats

Dans le cadre de résultats, il n'y pas eu de changement majeur. Toutefois, il convient de noter que dans le cadre de l'accompagnement des actions stratégiques du MARAH, le projet MODHEM+/DDC, avec l'approbation de la Coopération Suisse, a soutenu la mise en œuvre de certaines activités. Il s'agit de :

- l'évaluation du volet informationnel a consacré l'actualisation de la cible de l'indicateur « *Nombre et pourcentage de pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (H/F) utilisant les services GARBAL ou ayant un meilleur accès aux ressources financières et infrastructures pastorales, qui ont amélioré leur productivité animale et agricole en 2024* » qui passe de 450 000 à 230 000. Vue que les données du même indicateur sur le volet infrastructurel sont fournis par le volet informationnel, la cible a également été ajustée et ;
- la relecture de la Loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant Loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP) en prenant en charge deux ateliers régionaux de consultation des acteurs (en décembre 2021 à Koudougou et à Manga), la prestation des magistrats pour l'analyse de la version consolidée et l'organisation de l'atelier de collecte de la contribution des organisations de la société civile pastorale sur la relecture de la LORP (15 au 16 juin 2023 à Manga).

### 3.5.2 Changements relatifs au dispositif et à l'approche opérationnelle du projet

Les changements significatifs qui sont intervenus pendant la mise en œuvre du projet ont été les suivants :

- Sur le plan du contexte politico-institutionnel, il est à noter que la fusion du ministère des ressources animales avec celui de l'agriculture, suivie de la disparition de la DGEAP, a affecté de manière significative le projet. La DGEAP était véritablement focus sur le pastoralisme avec des directions techniques et du personnel dédié au pastoralisme. Dans la même veine, on note la suppression des comités de revue qui étaient un cadre de concertation de tous les projets axés sur la résilience du pastoralisme, cadre dédié entre autres à la création de synergies et de complémentarités entre lesdits projets. Le comité de revue du projet ne se tient plus depuis 2022 et le CoPil a été remplacé le CTS.
- Les relocalisations des infrastructures pour des raisons d'insécurité dans de nouvelles communes (Akvo, 2021). Les communes de Kpouèrè, Mangodara, Djigouè et Ouo ont été remplacées respectivement par celles de Boura et Gao dans le Centre-ouest, Périgban dans le Sud-Ouest et Soubakaniédougou dans les Cascades. Ainsi, des réalisations de Poste vétérinaire, de parc de vaccination et de forage pastoral, initialement prévues dans les communes de Djigouè ont été relocalisées à Périgban. Le marché à bétail initialement prévu à Mangodara a aussi été relocalisé à Soubakaniédougou et la piste à bétail intercommunale initialement prévue dans la région Sud-ouest a été réalisée dans la région du Centre-ouest. Tous ces changements ont été examinés et autorisés lors de la 1<sup>ère</sup> session ordinaire de l'année 2022 du comité de pilotage (SNV, 2023) ;
- La réorganisation des attributions des points focaux communaux de MODHEM+/DDC pour prendre en compte les nouvelles communes. Ainsi, les points focaux de Kampti et de Gaoua se sont occupés des activités dans la commune de Périgban et celui de Niangoloko s'est occupé de celles réalisées dans la commune de Sabakaniédougou.

## 4 Résultats de l'évaluation

### 4.1 Pertinence

*Dans quelle mesure l'intervention correspond-elle aux besoins et attentes réels des bénéficiaires, aux politiques et orientations stratégiques locales, et nationales, et aux priorités de la DDC ?*

Les problèmes et défis auxquels le projet s'attaque ont été confirmés au cours du diagnostic participatif des zones pastorales et dans les plans communaux de développement des communes cibles. Ces problèmes et défis sont jugés déterminants pour l'amélioration des conditions de vie des ménages pastoraux et agropastoraux. Subséquemment, les objectifs et les axes stratégiques qui sous-tendent la logique d'intervention du MODHEM-DDC s'alignent sur les attentes des populations bénéficiaires, les priorités nationales et les interventions des partenaires techniques et financiers.

En effet, sous l'effet conjugué des changements climatiques, des crises socio-foncières et sécuritaires avec leurs conséquences au plan humanitaire, la zone ciblée par le projet qui constituait jadis une zone

de transit pendant les mouvements de transhumance des régions plus au nord vers le sud (et vis-versa) pour assurer l'accès à des ressources naturelles (pâturages et eau) plus abondants et à des marchés plus rémunérateurs, est progressivement devenue une zone d'accueil et de séjour. Le séjour de ces ménages pasteurs, en nombre grandissant, avec les troupeaux, est de plus en plus prolongé et parfois même avec une tendance à la sédentarisation de certains ménages. Dans le même temps, la demande en terres pour la production végétale s'accroît continuellement pour répondre aux besoins alimentaires de la population croissante elle aussi. Cette dynamique de la pratique pastorale rencontre des contraintes de production, notamment de mobilité et d'accès sécurisés au pâturage et à l'eau dans un contexte d'utilisation concurrentielle et parfois conflictuelle des terres et de l'eau ainsi que des contraintes de transformation et de mise en marché des produits de l'élevage.

En focalisant ses actions sur la résolution des contraintes liées à (i) l'accès aux ressources et infrastructures pastorales, (ii) la valorisation des productions pastorales, (iii) l'amélioration du cadre institutionnel règlementaire et (iv) la réduction des conflits, la composante MODHEM+/DDC du projet répond de manière concrète et intégrée aux attentes des ménages pastoraux et agropastoraux ainsi qu'à celles des collectivités territoriales ciblées de la zone méridionale du pays (où la production végétale est plus dominante). Elle contribue à lever des contraintes clés du secteur de l'élevage qui ont été diagnostiquées.

**Au niveau des bénéficiaires**, les entretiens semi-structurés réalisés pendant cette évaluation à mi-parcours auprès de bénéficiaires des toutes les catégories de réalisation du MODHEM+/DDC des quatre régions visitées, ont permis de relever que les résultats poursuivis et les actions mises en œuvre adressent les contraintes majeures qu'ils rencontrent et correspondent à leurs attentes.

**Au niveau local**, les plans de développement des communes ciblées ont, dans leur grande majorité, identifié des contraintes majeures, notamment des conflits entre agriculteurs et éleveurs liées au manque ou à l'insuffisance d'espaces pastoraux (zones de pâture, pistes à bétail, couloirs d'accès) ainsi que des infrastructures d'élevage (parcs de vaccination, aires d'abattage, points d'eau pastoraux, etc.), au regard des effectifs grandissants du cheptel sédentaire et transhumant (cas de Tô, Gao, Dalo, etc.). En conséquence, les plans communaux de développement (PCD) ciblent des actions prioritaires pour pallier ces contraintes. Ainsi, à travers le financement des actions prioritaires, le MODHEM+/DDC contribue à la mise en œuvre des PCD.

**Au niveau sectoriel**, les actions soutenues par la composante MODHEM+-DDC contribuent à l'atteinte des objectifs (OS) de la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale et halieutique 2018-2027, notamment : l'OS.1.1 : « Accroître la productivité et la production ASP et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes » (EA1.1.1 : la production et la productivité du secteur ASP sont augmentées de façon durable) et l'OS 3.2. « Créer un environnement sécurisé et favorable à une production animale durable », avec pour effets attendus : EA 3.2.1 Les espaces pastoraux sont aménagés et mis en valeur et, EA 3.2.2 L'accès aux ressources fourragères est amélioré et les conflits entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles sont réduits. Le projet est aussi cohérent avec l'Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025 qui envisage, entre autres, l'aménagement de 26 000 ha de zones pastorales dans les zones de Sondré-Est et de Doubégué-Tcherbo.

En faisant de la prise en compte du genre un critère clé de la qualité de la mise en œuvre du projet qui s'est traduit par le renforcement des capacités des acteurs du projet sur la planification, le ciblage et la détermination d'indicateur de suivi-évaluation genre-sensible pour favoriser une justice sociale et un développement équitable, le projet s'inscrit dans la logique de la Politique Nationale Genre (2009), de la Stratégie Nationale Genre (2020-2024) et de son plan d'action opérationnel (2020-2022).

**Au niveau du partenaire technique et financier**, tirant avantage des enseignements que la Suisse a capitalisé de sa coopération avec le Burkina Faso, elle a focalisé ses efforts dans la réalisation de quatre effets dont « Effet 3 : Une économie locale résiliente contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à des revenus durables » pour la période 2021-2025. L'objectif principal du projet consolidé (MODHEM+/EKN et MODHEM+/DDC), qui est d'améliorer la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages pastoraux, (agro)-pastoraux et agricoles vulnérables par l'accroissement de la productivité et des revenus dans un contexte de variabilité climatique accrue, des évènements climatiques extrêmes et d'insécurité, est en parfait alignement avec l'effet 3 ciblé dans le programme de coopération

Suisse au Burkina Faso 2021-2025. Outre le développement des opportunités économiques en lien avec les chaînes de valeur porteuses et créatrices d'emplois productifs, le projet contribuera également à la réalisation d'un développement inclusif et à l'égalité entre les sexes également soutenus par ce programme de coopération.

**La pertinence du projet, tant à sa formulation que pendant sa mise en œuvre, est jugée très satisfaisante (4/4).**

## 4.2 Cohérence

Ce critère vise à analyser *dans quelle mesure l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution*. La cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre les interventions menées par la même institution, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents. Quant à la cohérence externe, elle concerne la cohérence entre l'intervention considérée et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

### 4.2.1 Cohérence interne

Le MODHEM+/DDC repose sur la logique de changement suivante : si (i) les ménages de pasteurs et d'agropasteurs ont un meilleur accès aux ressources et infrastructures pastorales renforçant leur résilience face aux crises climatiques et sécuritaires (Effet 1), (ii) les éleveurs pasteurs et agropasteurs, en particulier les jeunes et femmes, valorisant les productions pastorales notamment la viande, le lait, les excréments/fumier, améliorent leur revenu, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Effet 2), et (iii) un cadre institutionnel règlementaire et politique, favorisant le développement de l'élevage pastoral et améliorant la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteurs-pasteurs) par des mécanismes locaux, est en place, alors il sera possible d'améliorer la productivité, les revenus, la résilience et la sécurité alimentaire des populations pastorales et agropastorales dans un contexte de changement climatique et de crise sécuritaire. Cette hypothèse reste plausible au regard des contraintes auxquelles sont confrontées les populations cibles du projet et des opportunités qu'offrent l'environnement socioéconomique et biophysique. Les activités prévues et mises en œuvre dans le cadre du projet ont des liens de causalité probants avec les trois effets recherchés. Ces activités sont articulées autour de quatre axes d'intervention se rapportant aux infrastructures pastorales, aux chaînes de valeurs pastorales, à l'appui au cadre institutionnel, règlementaire et politique et, au renforcement des capacités des acteurs. Toutefois, certains liens de cause à effet entre les extrants-clés et les résultats-clés (effets immédiats) et/ou avec les effets à moyen terme, ne sont pas assez solides et/ou directs. Ainsi, l'indicateur de l'Effet 1 « Le nombre et pourcentage de pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (H/F) utilisant les services GARBAL ou ayant un meilleur accès aux ressources financières et infrastructures pastorales, qui ont amélioré leur productivité animale et agricole » gagnerait à être reformulé en 2 indicateurs d'effets immédiats (utilisation des services GARBAL accrue, meilleur accès aux ressources financières et infrastructures pastorales) et d'effet (productivité animale et agricole améliorée). En outre, certains extrants-clés présentés dans la théorie du changement n'ont pas été dotés d'indicateurs de mesure appropriés (exemple : Un modèle d'affaires de la solution GARBAL+ viable avec un équilibre financier est effectif en 2024).

La cohérence interne est aussi analysée en considérant le niveau de complémentarité entre le MODHEM+/DDC et MODHEM-EKN. La conception et la mise en œuvre du MODHEM+ sont soutenues par le principe de la complémentarité thématique entre le MODHEM+/DDC et le MODHEM+-EKN pour concourir de manière synergique à l'atteinte de l'objectif principal du projet consolidé et qui est « d'améliorer la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages pastoraux (agro)-pastoraux et agricoles vulnérables par l'accroissement de la productivité et des revenus dans un contexte de variabilité climatique accrue, des événements climatiques extrêmes et d'insécurité ». Pour garantir une assise territoriale à cette complémentarité thématique, le MOHEM+/DDC a ciblé ses

régions d'intervention parmi celles couvertes par le MODHEM+/EKN. En outre la cohérence préconisée dès la conception, est matérialisée par une planification conjointe annuelle des activités des 2 Composantes du projet.

Dans son portefeuille de projets, la SNV compte aussi Le Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Économique du Sahel (Pro-ARIDES) et le Projet Mobilité Pastorale transfrontalière apaisé et Stabilité sociale au Sahel (MOPSS).

Le Pro-ARIDES, mis en œuvre avec le soutien financier du Ministère néerlandais des Affaires étrangères dont l'objectif global est de « Contribuer à une résilience, une sécurité alimentaire et des revenus des ménages agricoles et (agro-)pastoraux accrus grâce à des institutions et organisations décentralisées efficaces pour une prestation de services, gestion des ressources naturelles et des terres et un développement économique local améliorés ». Il travaille à obtenir, entre autres résultats, des régimes fonciers et une utilisation durable des ressources naturelles améliorés en renforçant les capacités des agriculteurs(trices) et des pasteurs(es), en améliorant la prise de décision et la responsabilité des institutions publiques et traditionnelles et en améliorant la prestation de services et la gestion des ressources naturelles par les institutions et les gouvernements locaux.

Le MOPSS a pour objectif global de contribuer au renforcement de la résilience des populations agro-pastorales et à la stabilité sociale au Sahel. Son intervention est structurée en trois axes de travail interreliés et multi-échelles (régional, national, local) qui vont permettre de (a) renforcer la gouvernance organisationnelle, notamment dans ses dimensions de redevabilité et de crédibilité, du RBM et l'APESS, (b) rendre l'environnement politique et juridique plus favorable aux spécificités du pastoralisme et (c) soutenir la viabilité économique et sociale du pastoralisme.

A l'échelle de l'institution, il existe un cluster « Pastoralisme » regroupant les projets (MODHEM+/DDC, MODHEM+/EKN, MOPSS, Pro-ARIDES, PREDIP/PRODIATA, RESCOM et PAPEA). Il s'agit d'un cadre de programmation conjointe, de mutualisation des ressources et de mises en œuvre conjointe d'activités identifiées permettant de créer des synergies entre ces projets. Il existe donc un espace pour assurer l'harmonisation et la coordination du MODHEM+/DDC avec les autres projets d'une part, et éviter le chevauchement d'activités d'autre part.

Au regard de ce qui précède, la cohérence interne est jugée très satisfaisante.

#### 4.2.2 Cohérence externe

La cohérence externe est analysée en considérant le niveau de complémentarité et la synergie entre le MODHEM+/DDC et les autres interventions dans le secteur de l'élevage. Outre le MODHEM+/EKN, le MODHEM+/DDC s'exécute concomitamment, mais en complémentarité et en synergie avec des opérations majeures de soutien à la résilience de l'élevage pastoral au Burkina Faso et dans la sous-région. C'est le cas des projets tels que :

- la seconde phase Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-2), soutenu par la Banque mondiale et qui a pour objectif de développement « d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région du Sahel ». Sa composante 2 est consacrée à la gestion et la gouvernance durables des paysages, y compris l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles, la gestion durable des paysages et des infrastructures d'accès à l'eau ainsi que la production fourragère ;
- Le Programme régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP), sous la coordination régionale du CILSS et avec l'appui de l'Union Européenne, a pour objectif général de « Renforcer la contribution du pastoralisme et de la transhumance à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au développement socio-économique équitable et à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest ». Sa mise en œuvre est articulée autour de quatre composantes dont l'amélioration de la gestion de l'information et des connaissances en pastoralisme et transhumance (composante 1), la facilitation d'une transhumance transfrontalière apaisée et l'amélioration de la nutrition (composante 2) qui est mise en œuvre à travers le Projet Régional

de Dialogue pour la Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest (PRODIATA) et la sécurisation de la mobilité des troupeaux et leur accès aux ressources pastorales et aux marchés (composante 3).

- Le Programme de développement durable des exploitations pastorales du Sahel /Burkina Faso (PDPS-B) dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la production animale pour accroître les revenus et réduire l'insécurité alimentaire dans la région du Sahel.

A l'échelle nationale, Les comités de revue dirigés par le responsable du programme budgétaire 081 ont permis d'harmoniser et cordonner les délocalisations des infrastructures agropastorales entre les programmes PDPS, PRASP et MODHEM pour éviter les doublons. Toutefois, et à cause des multiples changements institutionnels, le cadre de programmation conjointe, prévu dans le Programme budgétaire 081, n'est plus fonctionnel. Il n'existe donc plus d'espace pour la création de synergies et de complémentarité et d'évitement de chevauchement entre les activités des différents projets intervenant dans le domaine de la résilience du pastoralisme. Dès lors, la cohésion externe est jugée peu satisfaisante.

**La cohérence globale du MODHEM-DDC, prenant en compte la cohérence interne (très satisfaisante) et la cohérence externe (peu satisfaisante), est jugée peu satisfaisante, avec un score de 3 (sur 4) sur l'échelle de Likert.**

#### 4.3 Efficacité

Conformément à la théorie du changement du projet consolidé MODHEM+ dont est partie intégrante la composante MODHEM+/DDC, l'impact du projet qui est le résultat ultime attendu sera engendré par les effets, eux-mêmes induits par les résultats générés par les produits délivrés suite à la mise en œuvre des activités. L'analyse et l'évaluation de l'efficacité du projet cherchent à répondre à la principale question suivante : « *Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet seront-ils ou ont-ils été atteints ?* »

##### 4.3.1 Niveau de réalisation de l'impact

Trois indicateurs sont prévus pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif global du projet MODHEM+, à savoir : (1) le nombre de pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (% H, F, J) des 10 régions ayant amélioré leur revenu de 10% en 2024 ; (2) le nombre de pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (% H, F, J) des 10 régions ayant amélioré leur sécurité alimentaire et nutritionnelle en 2024 et ; (3) le nombre et pourcentage de pasteurs, agropasteurs et agriculteurs (H/F) ayant un accès accru de 15% à des informations, conseils et intrants en utilisant les services GARBAL. A cette étape de la mise en œuvre du projet (mi-parcours), ces indicateurs ne sont pas encore renseignés.

Les valeurs actuelles de ces indicateurs, qui caractérisent le niveau de réalisation de l'impact attendu sur les bénéficiaires du projet, n'ont pas encore été évaluées parce que beaucoup de réalisations (aménagements et infrastructures) viennent d'être achevées, ou sont en cours de réalisation. Dans la mesure où ces réalisations sont, dans le meilleur des cas, en phase de début d'exploitation, il est donc raisonnablement trop tôt pour escompter des impacts. Toutefois, le niveau de réalisation des indicateurs d'effets constitue une bonne base de présomption de la réalisation future de l'impact recherché.

##### 4.3.2 Niveau de réalisation des effets et de produits

Le niveau de réalisation des indicateurs des trois effets, en fin 2023, est jugé très satisfaisant au regard du taux de réalisation moyen des indicateurs pour les trois effets qui est de 82%. En considérant les indicateurs de réalisation des produits (outputs), le taux moyen de réalisation des produits, dont l'utilisation concourt à la réalisation des effets, est aussi de 82% (Tableau 2).

Cette concordance entre le niveau de réalisation des effets et des produits suggère une valorisation quasi-immédiate des réalisations du projet par les bénéficiaires. Toutefois, ce n'est pas tout à fait le cas, car les réalisations (produits) ne sont pas encore pleinement utilisées ou bien leur accès n'est pas

encore effectif par les utilisateurs. En outre, les indicateurs des effets ne sont pas suffisamment appropriés pour mesurer précisément les rendements. En conséquence, il est constaté des taux de réalisation des indicateurs d'effets égaux, voire supérieurs à ceux des produits censés les induire. Les taux de réalisation des effets consignés dans le Tableau 2 sont donc à prendre avec beaucoup de prudence.

Tableau 2. Niveau de réalisation des effets du MODHEM+/DDC en fin 2023.

EFFETS attendus	Taux de réalisation	
	Indicateurs d'effets	Indicateurs de produits
Effet 1 : Accroissement de la productivité animale et agricole des (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)	81%	83%
Effet 2 : Augmentation de la valorisation des productions pastorales (viande, lait, excréments/fumier) par les (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)	66%	67%
Effet 3 : Un cadre institutionnel, règlementaire et politique favorisant le développement de l'élevage pastoral et améliorant la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteurs pasteurs)	100%	94%
<b>Moyenne</b>	<b>82%</b>	<b>82%</b>

**Source :** Rapport annuel 2023 du MODHEM+/DDC

#### 4.3.2.1 *Niveau de réalisation de l'Effet 1 et ses produits*

Il est attendu que la mise en œuvre des actions du projet induise l'accroissement de la productivité animale et agricole des ménages agricoles, agro-pasteurs et pasteurs. Cet accroissement est mesuré par l'évolution du nombre et pourcentage d'(agro) pasteurs et agriculteurs (H/F) utilisant les services GARBAL, qui ont amélioré leur productivité animale et agricole. Cet indicateur unique de l'Effet 1 est réalisé à 81% (Tableau 2).

Sur les 10 indicateurs de produits, sept (7) d'entre eux ont leurs cibles entièrement réalisées ou même dépassées, les cibles de deux autres sont réalisées à plus de 60%. Seul l'indicateur portant sur l'aménagement et la sécurisation d'aires de repos, de pâture, de zones pastorales et de pistes à bétail présente un faible niveau de réalisation (8%). A cet effet, le balisage des zones de pâture de Sondré-Est et Doubégué en cours sur le terrain devrait permettre d'atteindre cette cible et en conséquence mérite une attention et un suivi accrûs pour lever les éventuels facteurs de retard. D'importantes réalisations, comprenant des infrastructures et aménagements pastoraux, ont été restaurés (15 forages, 6 AEPS, 10 parcs de vaccination, 2 postes vétérinaires, 2 aires d'abattage, 1 marché à bétail, 2 tanneries, 80 biodigesteurs ménages, 257,5 ha d'aires de repos, 21 287 ha de zones pastorale et 217,75 km de pistes à bétail).

#### 4.3.2.2 *Niveau de réalisation de l'Effet 2 et ses produits*

La mesure des progrès réalisés dans l'augmentation de la valorisation des productions pastorales (viande, lait, excréments/fumier) par les (agro) pasteurs et agriculteurs est fait à travers sept (7) indicateurs d'effets.

Le niveau de réalisation de l'Effet 2 est jugé satisfaisant au regard du taux moyen de réalisation de ces indicateurs d'effets qui est de 66%.

Le niveau de réalisation des cibles de quatre de ces indicateurs est déjà très satisfaisant (plus de 80%) et sont déjà atteintes ou dépassées. Les trois autres indicateurs sont à un niveau de réalisation inférieur à 50%. Il s'agit :

- du nombre de petits exploitants (H/F/J) dont les revenus ont augmenté grâce à la transformation de la production agricole réalisé à 0,4% de sa cible ;
- de la quantité des productions agropastorales transformée par les unités de transformation et entreprises agricoles (compost et produits laitiers) réalisée à 37% et 42% de leurs cibles respectives.

Le niveau de réalisation de tous ces indicateurs est resté très faible parce que les infrastructures prévues sont en cours de réalisation ou viennent d'être réalisées (aires d'abattage, biodigesteurs productifs, tanneries, unités de production fourragère, marchés à bétail, mini-laiterie à réhabiliter et/ou à équiper) et ne sont donc pas encore mise en exploitation par les bénéficiaires. La réalisation et la valorisation des produits qui induisent les changements mesurés par ces indicateurs devront être ciblés et faire l'objet de mesures d'accélération. En effet, le taux moyen de réalisation des cibles des huit (8) indicateurs de produits de cet Effet est de 67%.

Sur les 8 indicateurs de produits ci-dessus, cinq d'entre eux ont un niveau d'exécution très satisfaisant (supérieur à 90%).

Pour induire l'Effet 2, d'importants produits ont été délivrés par le projet avec un niveau de réalisation très satisfaisant. Il s'agit notamment de :

- 896 personnes (H/F/J) dont les capacités sur les techniques de transformation et la gestion des unités ont été renforcées et ayant eu accès aux produits financiers et à l'accompagnement dans la transformation et gestion des unités et ;
- des infrastructures réhabilitées ou construites (2 abattoirs, 2 marchés à bétail et 2 tanneries pour la valorisation du cuir).

Les produits, dont la délivrance mérite une attention particulière, concernent (a) les 2 biodigesteurs productifs à réaliser en partenariat avec PNB-BF, (b) les 2 unités de production fourragère et (c) les nouveaux ou meilleurs emplois complémentaires.

#### *4.3.2.3 Niveau de réalisation de l'Effet 3 et ses produits*

Un des changements majeurs attendus de la mise en œuvre du projet est l'induction et l'émergence d'un cadre institutionnel, règlementaire et politique favorisant le développement de l'élevage pastoral et améliorant la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteurs – pasteurs).

Le niveau de réalisation de cet Effet est appréciable au regard des cibles qui sont atteintes pour chacun des deux indicateurs qui le mesurent (Tableau 4). Toutefois, il convient de mentionner que le cadre règlementaire ainsi amélioré n'est pas encore pleinement effectif.

**Tableau 4.** Niveau de réalisation des indicateurs de l'Effet 3

INDICATEURS PAR EFFET	Unités	Cibles totales	Réalisations Totales	Taux de réalisation	Commentaires
Effet 3 : Un cadre institutionnel, règlementaire et politique favorisant le développement de l'élevage pastoral et améliorant la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteurs pasteurs)				100%	
Réduction des conflits agriculteurs – éleveurs dans les régions d'intervention du programme	%	50%	55%	100%	Les conflits dans la zone d'intervention du projet sont positivement influencés par l'action du projet à travers les sensibilisations sur la prévention et la résolution pacifique des

<b>INDICATEURS PAR EFFET</b>	<b>Unités</b>	<b>Cibles totales</b>	<b>Réalisations Totales</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Commentaires</b>
					conflits. Le score est estimé à 55%
Proportion des collectivités des zones intervention qui ont mis en place des textes réglementaires favorables à l'élevage pastoral et la transhumance apaisée	%	75%	100%	100%	A ce jour, toutes les communes d'intervention ont mis en place des textes réglementaires favorables à l'élevage pastoral et la transhumance apaisée.

La réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs (de 55%) et l'existence de texte réglementaires dans les communes d'intervention du projet (100%) sont la résultante de plusieurs produits (outputs) délivrés par le projet.

Au titre de l'Effet 3, les onze (11) indicateurs qui ont été définis pour mesurer la délivrance des produits ont un taux moyen de réalisation des cibles de 94% (Annexe 1a).

Dix des onze indicateurs de produit ont un taux de réalisation très satisfaisant (supérieur à 80%). Les principales réalisations pour induire l'Effet 3 concernent 217 rencontres de dialogue pour gérer les conflits, 941 représentants d'institutions (CVD) dont les capacités organisationnelles pour la gestion des conflits ont été renforcées, le renforcement des capacités de leadership de 60 autres ont été renforcées, 50 textes et accords favorables au pastoralisme ont été développés et adoptés au niveau des communes, etc.

**Après trois ans de mise en œuvre, en considérant le niveau d'atteinte des cibles des indicateurs de produits et d'effets consignés dans le cadre de résultats du projet, l'efficacité du projet est jugée globalement satisfaisante, avec un score de 3 (sur 4) sur l'échelle de Likert.**

#### 4.4 Efficience

L'efficience du projet a été évaluée en appréciant le niveau et la régularité de l'utilisation des ressources, la mesure dans laquelle les ressources financières allouées au projet ont été converties en résultats ainsi que la conformité du délai de délivrance des résultats au chronogramme prévisionnel.

##### 4.4.1 Etat de décaissement et d'exécution financière

Au 31/12/2023, le taux de décaissement cumulé était de 88%, correspondant à un montant de 4 445 272 CHF décaissés en cinq tranches à compter du 01/01/2021 et aucune tension de trésorerie consécutive à un retard de décaissement n'a été signalée. A la même date, le cumul des dépenses et engagements du projet s'élevait à 3 787 959 CHF, soit un taux de réalisation budgétaire de 71% et un taux d'absorption des ressources décaissées de 83% (Annexe 2). Les ressources financières consommées ont été principalement consacrées aux activités (64,7%), aux charges de personnel, de fonctionnement et d'équipement (20%), etc. Selon la SNV, ces différents taux respectent les ratios budgétaires contractuels du projet.

Les rapports d'audit financier et comptable du projet pour les deux exercices budgétaires (2021 et 2022) ont été certifiés sans réserve substantielle.

#### 4.4.2 Indices d'efficience financière et de consommation temporelle

La conversion des ressources financières en résultats est approximée par l'indice d'efficience qui est le ratio entre le taux d'exécution physique évaluée à 75% et le taux de réalisation budgétaire (71%). Cet indice d'efficience est de 1,05, ce qui suggère un niveau d'efficience très satisfaisant. En outre, les coûts des réalisations, comparés au prix du marché, ont été jugés raisonnables. Par ailleurs, après 36 mois d'exécution, soit un taux de consommation temporelle de 75% au 31/12/2023, le rythme de délivrance des produits (82%) est jugé très satisfaisant. Si le rythme de réalisation se poursuit dans les mêmes conditions, on peut raisonnablement présumer de l'atteinte des objectifs du projet dans le délai d'exécution prévisionnel de 48 mois.

**Au regard de la régularité des décaissements, du taux de réalisation budgétaire à un an de la fin et de l'indice d'efficience, l'efficience du projet est jugée très satisfaisante, avec un score de 4 sur 4 sur l'échelle de Likert.**

### 4.5 Durabilité

L'analyse de la durabilité vise à répondre à la question suivante : les résultats déjà obtenus (ou en voie d'obtention) sont-ils de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée et, si oui, à quelles conditions ?

En assurant la participation et l'appropriation des interventions par les parties prenantes, en stimulant le partenariat et le dialogue entre celles-ci et, en utilisant des technologies et des innovations facilement accessibles et maîtrisables par les bénéficiaires entre autres, le projet a jeté les bases du maintien et de l'amplification de ses réalisations.

L'appropriation des interventions du projet par les parties prenantes au niveau local et national est avérée. En effet, on peut noter que les acteurs au niveau local ont été impliqués depuis le diagnostic participatif pour analyser les problèmes et identifier les activités qui seront mises en œuvre comme solutions. Ils ont été acteurs de la mise en œuvre à travers l'ingénierie sociale, la détermination des sites de réalisation des infrastructures et d'autres sont membres des comités de gestion (COGES) pour assurer la gestion et la valorisation des infrastructures réceptionnées. A cet effet, certains COGES ont eu leurs capacités renforcées et d'autres sont en voie de l'être. Les réalisations s'inscrivent aussi dans le cadre du développement local, à travers notamment les articles 89 et 90 de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales et, dans les Plans communaux de développement de certaines communes comme Bindé et Périgban. Les réalisations entrent dans le cadre des missions des directions du MARAH conformément au décret n°2023-0254/PRES/TRANS/PM.SGG-C% du 21 mars portant organisation dudit Ministère. Ainsi, certains acteurs tels que les communes et les DRARAH s'engagent à contribuer à la pérennisation des acquis du projet en valorisant les infrastructures et les COGES et en leur prenant en compte dans leur dispositif d'appui-conseil et de soutien de la population.

En examinant la démarche de conduite des activités et en se basant sur les données collectées sur le terrain, on peut retenir que les parties prenantes ont participé à toutes les étapes depuis les diagnostics participatifs, l'identification des activités, l'exécution des activités, le suivi du processus de passation des marchés et la réception. A titre d'illustration, 192 assemblées générales villageoises ont été tenues par les CVDs, à travers la mise en œuvre de leurs plans opérationnels, en réponses aux besoins réels des communautés dans leurs ressorts respectifs avec une participation de 36% de femmes. En plus, les STD/MARAH et les délégations spéciales plaident pour un élargissement des activités dans les villages et communes environnantes car les actions sont très pertinentes. Il est à noter aussi que le recrutement des points focaux dans les communes s'inscrit dans l'objectif de faire participer pleinement les communes dans la plupart des réalisations du projet et leur appropriation. Ainsi, la mobilisation et la mise à disposition des points focaux au niveau des communes d'intervention a été d'un apport appréciable dans le suivi des activités du projet. Les autorités nationales du Ministère en charge de l'élevage et du pastoralisme se sont approprié durablement le projet à travers sa gestion au niveau du programme budgétaire 081, avec la tenue régulière des comités de pilotage concourant à amplifier

cette appropriation. A noter que, officiellement, le projet est créé dans le PB 079 même si les activités relèvent beaucoup plus du PB 081.

Le projet MODHEM +DDC avait signé un partenariat avec les communes d'intervention, le RECOPA Ouest, la DRARAH du Centre-Sud, l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA), le PNB et le cabinet *human and resource management (HRMA)* pour l'appui à l'exécution des activités. Avec les DGFOMR, la DGSV, les autres DRARAH et DPRAH, le partenariat est convenu sur la base d'une programmation annuelle du projet et à travers des termes de référence qui indiquent la contribution des partenaires.

Les innovations et les technologies utilisées dans le cadre du projet sont plus ou moins connues et assez facilement maîtrisables par les bénéficiaires. Ainsi les infrastructures telles que les parcs de vaccination, les forages pastoraux, les aires d'abattage, les marchés à bétail sont déjà utilisées au niveau local, à quelques exceptions près (système d'exhaure solaire, etc.). Le labour dans le cadre de récupération des terres dégradées dans la zone pastorale de Sondré-Est dans le cadre de MODHEM+/DDC a été fait avec les charrues disponibles au niveau local. Pour la culture fourragère également, les semences à double usage utilisées pour sa promotion, constituées de Sariasso 14 et de KVX7451IP ainsi que les semences fourragères pures (*Pennisetum pedicellatum*, *Panicum maximum*, *Brachiaria ruziziensis* et *Mucuna sp*), ont été obtenus avec l'INERA et ne sont pas toutes disponibles au niveau local. Concernant les AEPS, les comités de gestion ont convenu d'instituer des cotisations par utilisateur pour leur entretien. Enfin, un accord de groupement relie l'ensemble des 4 partenaires (MARAH, HSS, SNV, Orange) et le respect des engagements des différents partenaires permettra la poursuite de l'utilisation Garbal par les bénéficiaires.

Dans le cadre de la prise en compte des normes et attitudes socioculturelles locales, l'ingénierie sociale déroulée pour l'identification des sites des infrastructures et la négociation de la piste à bétail intercommunale y compris les aires de repos, les points d'eau et les sites des parcs de vaccination, ont permis une responsabilisation des communautés locales et des autorités coutumières. Il ressort des échanges avec certaines collectivités territoriales de Behia, de Léo et de Bindé, que les populations locales et les autorités coutumières ont fait montre d'engouement. Les autorités coutumières ont organisé des concertations avec les agriculteurs qui avaient leurs champs sur l'aire de la piste. À travers ce travail formidable, les autorités coutumières locales ont identifié de nouveaux sites de champs pour les agriculteurs afin que la piste à bétail soit libérée.

Les capacités institutionnelles et de gestion, y compris financières, des communes ont été renforcées. En effet, des insuffisances avaient été constatées en début de mise en œuvre du projet, notamment sur les rapports financiers et les pièces comptables soumis par certaines collectivités. Après des concertations, une session de renforcement des capacités a été organisée au cours de l'année 2023 à l'intention des comptables et des ordonnateurs des collectivités. Ce renforcement des capacités a été une opportunité pour prendre en compte les attentes et suggestions des comptables des communes pour la bonne exécution financière des activités du projet au niveau communal.

Il est à noter que l'ensemble des ouvrages sont gérés avec responsabilité et leur suivi et maintenance sont assurés par les COGES. La plupart des COGES ont mis en place un mécanisme de collecte d'argent au niveau des utilisateurs pour alimenter leur fond dédié à la maintenance des ouvrages. À titre d'exemple, le COGES de l'abattoir de Niangoloko affirme disposer à date un fond de plus de 1 500 000 F CFA issue de la cotisation des membres de leur SCOOP.

**Vu la propension des résultats à se maintenir, voire à s'amplifier dans la durée au regard des dispositions prises, la durabilité du projet est jugée satisfaisante, avec un score de 3 sur 4 sur l'échelle de Likert.**

#### 4.6 Effets/Impact

Par rapport à ce critère d'évaluation, il s'agit d'analyser les « effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par l'intervention de projet, directement ou non, intentionnellement ou non ».

**Effet I : Accroissement de la productivité animale et agricole des (agro) pasteurs et agriculteurs**

La plupart des activités devant contribuer à l'augmentation de la productivité animale et végétale sont réalisées ou en cours de réalisation. Ainsi, on note un début d'utilisation des réalisations concernées devant, si les conditions sont réunies, aboutir à l'effet escompté. Au terme de la réalisation de la piste intercommunale et des différents aménagements et infrastructures, il est fort probable que leur utilisation va entraîner :

- un meilleur accès des ménages pastoraux et agropastoraux aux ressources et infrastructures pastorales (points d'eau – forages pastoraux et AEPS, zones pastorales de Sondré-Est et de Niassa, pistes à bétail, aires de repos, etc.) ;
- l'adoption des technologies innovantes d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique (cultures fourragères, biodigesteurs, etc.) par les (agro)pasteurs et agriculteurs et ;
- l'amélioration de la production fourragère des zones/aires de pâture créées ou réhabilitées dans les communes d'intervention du projet, en qualité et en quantité.

Au niveau de la zone pastorale de Sondré-Est, les échanges avec les bénéficiaires (photos 1 et 2) ont montré que les activités réalisées par le MODHEM+/DDC ont engendré quelques effets. Les réalisations ont notamment : (i) contribué à renforcer la cohésion sociale entre les riverains et les éleveurs qui y sont installés ; (ii) amélioré l'abreuvement des animaux en diminuant la distance parcourue par les éleveurs du secteur I et leur bétail pour accéder aux points d'eau et ; (iii) amélioré l'adhésion des pasteurs et des agriculteurs riverains à la sécurisation de la zone pastorale.

La pratique des cultures fourragères, à base d'espèces à double objectif (fourrager et vivrier) et d'espèces pures de graminées vivaces, est de plus en plus adoptée tant dans la zone pastorale de Sondré-Est que dans les villages riverains. Celle-ci va induire directement une augmentation de la quantité et de la qualité de l'offre fourragère et l'accroissement de la productivité animale. Les bénéficiaires des cultures fourragères ont, dans la plupart des communes visitées, apprécié les variétés fourragères fournies par l'INERA qui paraissent plus productives que les variétés anciennement utilisées. Le fourrage cultivé a constitué une source d'alimentation du bétail en plus du pâturage naturel, et a favorisé la mise en stabulation de quelques vaches avec leurs veaux pour produire du lait. Toutefois, la valeur alimentaire du fourrage cultivé a subi, dans certains cas, une dépréciation pendant la conservation par manque de fenil ou d'endroit de stockage adéquat. L'encadré 1 présente les témoignages de deux bénéficiaires de culture fourragère qui apprécient les avantages mais déplorent le manque de fenil. En vue de favoriser l'appropriation, les fenils pourraient être réalisées par les producteurs en guise de leur contribution, le projet devant juste apporter une forme de subvention.

#### *Encadré 1. Témoignage des avantages de la culture fourragère*

 <p><i>Mme SAWADOGO Sala de la SCOOP de Lan apprécie la culture fourragère qui fournit l'aliment et facilite son élevage. Elle a adopté la fauche et conservation du fourrage mais déplore le manque de fenil</i></p>	<p><i>Mme SAWADOGO Sala de la SCOOP de Lan apprécie la culture fourragère qui fournit l'aliment et facilite son élevage. Elle a adopté la fauche et conservation du fourrage mais déplore le manque de fenil</i></p>	 <p><i>M. BARRY Ousmane de la zone pastorale de Yallé, déclare que le fourrage cultivé lui permet d'alimenter 3 vaches avec leurs veaux et d'économiser. S'il n'avait pas ce fourrage, il allait vendre un bovin pour acheter des SPAI.</i></p>
<p><i>Photo 1 : Mme SAWADOGO Sala</i></p>		<p><i>Photo 2 : M. BARRY Ousmane</i></p>

Au-delà des quelques effets induits par les réalisations, il apparaît nécessaire de conduire des réflexions entre l'INERA, le MARAH, les producteurs semenciers pour mettre en place un système d'approvisionnement pérenne de semences fourragères. Il est aussi apparu lors des missions de terrain

que les unités de production fourragère des SCOOP Nongtaba de Lan et Kanwran de Léo ont obtenu des semences pour leur production, que les magasins qui devraient abriter les équipements tels que les broyeurs de fourrage, le hall et les toilettes sont construits, mais non encore réceptionnés et non équipés. La mise en fonctionnement de ces unités avec diligence est une nécessité pour leur permettre de produire des effets dans leur environnement, de contribuer au renforcement de la résilience des SCOOP bénéficiaires et à l'amélioration des revenus de leurs membres.

Le compost issu des biodigesteurs domestiques a notamment été utilisé pour améliorer les rendements agricoles. La plupart des bénéficiaires arrivent à valoriser les avantages du biodigesteur en termes de biogaz et de compost. C'est le cas notamment de M. YARBANGA Daouda de la commune de Banfora pour qui l'apport du compost lui a permis d'augmenter de manière significative sa production fourragère, ce qui justifie en partie qu'il soit le premier producteur fourrager de la région des Cascades. Par contre, quelques bénéficiaires des biodigesteurs ont rencontré des difficultés, comme c'est le cas de Monsieur NIKIEMA Jean Pierre du Village de Kaïbo dans la commune de Bindé : il n'arrive pas à s'approvisionner régulièrement en eau et ne dispose pas d'assez de déjections animales pour des raisons de déplacement de son bétail causé par le manque d'aire de pâture à proximité.

#### *Encadré 2. Synthèse des témoignages des bénéficiaires de biodigesteurs domestiques*

 <i>Photo 3 : M. NIKIEMA Jean pierre</i>	M. Nikiéma Jean Pierre dit qu'après 5 mois d'utilisation, il a eu du compost pour améliorer sa production céréalière mais a eu des difficultés pour avoir l'eau et les excréments du bétail qui s'est éloigné	 <i>Photo 4 :M. YARBANGA Daouda</i>	M. YARBANGA Daouda utilise le compost de son biodigesteur pour sa production fourragère et la production agricole. Il est le 1 <sup>er</sup> producteur du fourrage de la région des Cascades.
---	---	---	--

Les avantages des biodigesteurs domestiques ont été cité par plusieurs autres bénéficiaires, pour la cuisson des aliments ce qui permet préserver l'environnement en abandonnant le bois de chauffe), selon les échanges avec l'équipe du PNB, en fonctionnement normal, un biodigesteur domestique produit par an l'équivalent de 19 bouteilles de gaz butane de 12,5 kg. L'éclairage offert par les biodigesteurs est valorisé par les familles, notamment les élèves.

L'accès des pasteurs et agropasteurs aux ressources naturelles est en voie d'amélioration avec les aménagements réalisés à l'intérieur de ces espaces (points d'eau, production fourragère, récupération des terres, parcs de vaccination, etc.). Toutefois, les réalisations au sein des espaces naturels étant relativement récentes, elles sont en cours d'intégration dans les habitudes des agropasteurs. Celles-ci devront, d'ici la clôture de la première phase du projet en fin 2024, induire l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles.

La régénération des zones pastorales qui a été entamée (Sondré Est et Doubégué) et la délimitation des pistes à bétail prenant en compte des aires de repos contribue à augmenter le disponible fourrager pour l'alimentation du bétail. En effet, le bilan fourrager du Burkina Faso est globalement déficitaire depuis les trois dernières campagnes (pour la campagne 2023-2024, une seule région est excédentaire-sud ouest et 3 sont en équilibre, les 9 autres sont déficitaires à très déficitaires), cela justifie en partie avec l'effet de l'insécurité les mouvements massifs du bétail vers certains pays côtiers..

#### ***Effet 2 : Augmentation de la valorisation des productions pastorales (viande, lait, excréments/fumier) par les (agro) pasteurs et agriculteurs***

Le niveau d'utilisation du service GARBAL s'est accru depuis 2020. Le nombre d'utilisateurs réguliers est passé de 37 000 utilisateurs à plus de 250 000 utilisateurs réguliers en fin décembre 2023. Plus de 1,5 millions d'appels ont été effectués par les utilisateurs. Le besoin récurrent d'informations accentué par l'absence du dispositif de vulgarisation et d'accompagnement étatique dans certaines localités dans le contexte actuel du pays, le service GARBAL, devient progressivement un outil courant dans les pratiques. La portée de l'utilisation du service s'améliore dans le temps et fonction de l'ampleur de la promotion de proximité engagée par les organisations agricoles et pastorales dans les localités accessibles. Les informations fournies par l'offre du service GARBAL sont toutes importantes, mais ne sont pas utilisées au même niveau compte tenu du contexte actuel fragile du pays. Les appartenances socio-professionnelles, les localités de résidence sont des cas de figures, que certains utilisateurs refusent d'exposer à travers le centre d'appels. Les informations transversales sont les plus utilisées : (i) les prévisions pluviométriques ; (ii) les informations agrométéorologiques ; (iii) les conseils agropastoraux ; (iv) les mercuriales des prix des produits agricoles, fruits/légumes/PFNL, et du bétail et, (iv) la disponibilité des points d'eaux. Garbal a permis de pallier aux difficultés de fonctionnement du dispositif de vulgarisation étatique du fait de la situation sécuritaire délétère du pays, d'améliorer ainsi la gestion des exploitations agricoles et, partant, leur productivité (accroissement des rendements des activités, accroissement des effectifs d'élevage avicole, expérience des producteurs sur l'utilisation des informations agricoles, etc.). Le service GARBAL YAAR, focalisé sur la mise en relation commerciale, a permis d'améliorer les revenus générés par les activités commerciales des utilisateurs, si l'on se réfère au catalogue des récits des changements les plus significatifs (SNV, 2023b) qui capitalise le témoignage de 17 bénéficiaires sur les effets de Garbal. Les témoignages de Madame Barry Kadidia et de Monsieur TALL Mahamoudou, enregistrés dans le cadre de la présente étude, à Banfora vont dans le même sens (Encadré 3). Par ailleurs, certains besoins spécifiques (produits financiers digitaux, accès aux intrants zootechniques, vétérinaires et agricoles) sont en permanence exprimés par les utilisateurs, mais leur développement a été suspendu à la demande du donateur.

#### **Encadré 1 : Synthèse des témoignages de 2 utilisateurs sur les avantages et effets de Garbal**

	<p>Mme BARRY Kadidia explique les avantages de Garbal pour population, les services disponibles à partir de l'appel sur le 777 de la plateforme. Elle termine par un plaidoyer pour que les services de la plateforme soient toujours rendus.</p>		<p>Monsieur TALL Mamadou, éleveur pasteur, annonce que ses appels sur la plateforme Garbal lui permettent de choisir un meilleur itinéraire pour effectuer la mobilité avec son bétail, de connaître les prix des animaux sur les marchés à bétail pour maximiser ses bénéfices lors de la vente d'animaux. Il plaide pour la continuité des services offerts par Garbal qui sont nécessaires pour eux et toute la population.</p>
Photo 5: Mme BARRY Kadidia	Photo 6 : M. TALL Mahamoudou		

En attendant d'avoir des statistiques actualisées en 2023, sur une cible de 61 %, 90% des appellants ont annoncé être satisfaits du service offert. Au vu des avantages et des attentes de la diversité des acteurs, la fourniture du service GARBAL mérite d'être poursuivie, et étendue au plan thématique. Toutefois, d'importants efforts devront être déployés pour que le niveau d'utilisation atteigne une masse critique de clients. A l'heure de la clôture du projet MODHEM+/EKN, la masse critique n'est largement pas atteinte et la continuité du service dépend toujours très largement des contributions des membres du consortium et des efforts de chacune des entités pour maintenir un service minimum en période de transition (Lucie Bronner, 2024). L'adoption et l'utilisation à grande échelle du service GARBAL est une condition *sine qua non* pour garantir sa rentabilité et partant, la viabilité et la durabilité de son modèle économique.

#### ***Effet 3 : Un cadre institutionnel, règlementaire et politique favorisant le développement de l'élevage pastoral et améliorant la prévention et la résolution pacifique des conflits***

Parmi les effets les plus perceptibles, on note la baisse des conflits dans la zone d'intervention du projet (55%), puis entre agriculteurs et éleveurs (72%), issus de la résolution par les règles endogènes. Celle-ci se renforcera probablement avec l'internalisation du mécanisme dans les comportements des délégations spéciales et des CVD. La prévention est facilitée par les sensibilisations et le mécanisme endogène est privilégié pour la résolution. Les conflits ouverts sont pratiquement inexistant depuis la réalisation des actions du projet sur la prévention et la résolution pacifique des conflits agriculteurs-éleveurs.

Les communes d'intervention ont tenu des animations dans les villages et pris des textes en faveur du pastoralisme et de la gestion des ressources naturelles. Une telle stratégie a favorisé un début de prévention et de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles à travers les actions des Commissions foncières villageoises (CFV), des Commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV) et des personnes ressources. En effet, les responsables des délégations spéciales ont expliqué qu'il y a une réduction du nombre de plaintes relatives aux conflits agriculteurs-éleveurs notamment dans les communes de Bindé, Léo, Behia, Périgban, Gaoua. Le Président de la délégation spéciale et le secrétaire général de la commune de Léo ont annoncé qu'environ une dizaine de plaintes ont été enregistrées en 2021 et, seulement 2 plaintes en 2023.

Outre les CFV et les CCFV, d'autres types de cadres de concertation visant la prévention et la gestion des conflits ont été créés selon les communes. Ainsi, la Délégation Spéciale de la commune de Périgban a pris les délibérations suivantes : (i) la création d'un cadre de concertation communal entre agriculteurs et éleveurs (CCCAE), (ii) la création de COGES des forages pastoraux de la commune ; (iii) la création de COGES des parcs de vaccination de la commune et, (iv) la création d'une forêt villageoise dans la commune. Au-delà de la prise des textes, il convient de noter que leur application effective et le renforcement des capacités, ainsi que le suivi des différents COGES, restent à être réalisés. L'opérationnalisation des textes pris pourrait se faire dans le cadre du partenariat entre MODHEM+DDC et les communes en 2024 dans le meilleur des cas, ou plus tard au cours de la prochaine phase du projet. Aussi, les animations n'ayant pas pu être conduites dans tous les villages des communes, il est judicieux que les délégations spéciales communales poursuivent la mise en place de CFV et de CCFV dans tous les villages et le renforcement des capacités de leurs membres.

Au terme de l'analyse, on note une certaine progression des cibles des indicateurs d'effets et des témoignages de bénéficiaires sur des changements déjà perceptibles, avant même la fin du projet. Toutefois, l'intervention n'a pas encore produit des effets sociaux, économiques et environnementaux importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non. **Dès lors, l'impact de la mise en œuvre du projet à ce stade est jugé peu satisfaisant, avec un score de 2 (sur 4) sur l'échelle de Likert.**

#### 4.7 Prise en compte du genre, des jeunes et des PDI

En vue de la prise en compte du genre, le projet MODHEM+/DDC a élaboré une stratégie genre assortie de plan d'action annuel. Ainsi, dans sa planification annuelle, le projet a mis l'accent sur : (i) la représentation (nombre et pertinence des personnes désignées) ; (ii) la participation active (fréquence des interventions et propositions émises) ; (iii) le choix (possibilités de décision) ; (iv) l'accès aux investissements du projet (crédit, intrants, infrastructures, équipements) ; (v) l'accès au marché et aux opportunités d'affaires (marché physique, plateforme GARBAL) ; (vi) l'accès aux revenus (niveau d'autonomisation financière atteint grâce au projet) et ; (vii) le partage des bénéfices (nombre/amélioration des services obtenus).

Malgré l'élaboration de la stratégie genre et la désagrégation de certains indicateurs pour cibler les femmes, la prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes, des jeunes, des hommes et des PDI n'a pas été suffisamment reflétée dans le ProDoc du projet. Pour assurer la prise en compte efficace du genre, il aurait fallu un chapitre traitant de cette question (activités genre-sensibles, stratégie de mise en œuvre, y compris discrimination positive, etc.). Les échanges avec l'équipe du Projet et des acteurs terrain le confirment, même si des efforts ont été déployés lors de la mise en œuvre pour

assurer que ces groupes vulnérables participent aux réalisations et tirent des bénéfices des actions du projet.

Lors de la mise en œuvre, il a été noté des actions (aménagements, infrastructures, services) intéressant spécifiquement les femmes, les jeunes et les PDI.

Les femmes ont été bien prises en compte dans la mise en œuvre et tirent des bénéfices des actions ci-après :

- *du fourrage pour l'amélioration des revenus* : 4 unités de production fourragère et 4 forages ont été réalisés pour 4 SCOOP (2 à Léo et 2 à Kampti) et des équipements sont prévus ;
- *du Lait pour l'amélioration des revenus* : 2 SCOOP Lait (1 à Béré et 1 autre à Biéha) sont appuyées : réfection d'1 bâtiment et d'1 forage à Béré ; réfection de 2 forages et réalisation d'1 AEPS à Biéha. Des équipements sont commandés pour faciliter le travail des SCOOP lait ;
- *du compost issu des biodigesteurs ménages* : 4 femmes sont responsables de biodigesteurs dans les communes de Dalo, de Bindé, de Bakata, de Banfora (et de Soubakaniédougou). Elles en utilisent pour améliorer leur production agricole ;
- *du bétail-viande l'amélioration des revenus* : au niveau des aires d'abattage de Gaoua et de Niangoloko, 2 kiosques sont construits pour permettre aux femmes de faire de la restauration ; de plus, 2 bâtiments devant servir pour les travaux de transformation du cuir (tannerie) sont construits ;
- En 2023, 250 000 agriculteurs et éleveurs ont utilisé régulièrement GARBAL, dont 30% de femmes ; ce constat suggère que GARBAL offre des services qui intéressent les femmes.

#### **Encadré 4. GARBAL et la prise en compte des femmes, des jeunes et des PDI**

Les informations sur les prix (des produits agricoles/fruits et légumes et du bétail notamment les petits ruminants) ; les informations agrométéorologiques, les prévisions pluviométriques, les conseils à l'exploitation agropastorale à travers le service GARBAL, la mise en relation commerciale à travers GARBAL YAAR sont parmi les offres qui intéressent essentiellement les jeunes, les femmes, ou les PDI. Ces informations sont utilisées dans le cadre de la prise de décision pour améliorer la conduite des exploitations agricoles et des activités commerciales. L'utilisation du service GARBAL par les femmes entre dans le cadre de leur petit commerce, le maraîchage, le petit champ d'exploitation et l'activité portant sur la production /transformation et commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL : soumbala, beurre de karité, etc.), l'embouche (porcine, ovine, bovine). L'étude d'évaluation finale du service GARBAL, relève une nette amélioration des revenus des utilisatrices dans ces différentes activités. Les revenus tirés, sont actuellement en haussent et elles contribuent à travers plusieurs formes à la gestion du ménage. Cette catégorie de cibles jeunes et femmes constitue actuellement plus de 25 % qui utilisent le service. Plusieurs sessions campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'utilisation du service GARBAL menées auprès des PDI, dénotent un intérêt particulier. Par ailleurs, le service GARBAL, outre des besoins ci-dessus décrits, pour la plupart de certains d'entre eux, constitue un support et un relais pour exprimer mieux certains besoins spécifiques urgents liés aux moyens de subsistance au niveau du centre d'appels qui sont transférés à celui du PAM humanitaire.

Les jeunes sont pris en compte dans la production du fourrage, du lait, du compost à travers les biodigesteurs ménages et de la filière bétail-viande (boucherie, charcuterie) au niveau des aires d'abattage de Gaoua et de Niangoloko.

Les femmes et les jeunes participent à des instances de prise de décision concernant la gestion/exploitation des aménagements, infrastructures ou autres réalisations du projet. En effet, les femmes et les jeunes sont membres des COGES en charge de la gestion/exploitation des aménagements (25% de femmes dans chaque COGES) d'une part et, participent aux sessions des cadres de concertation aux niveaux communal, provincial et régional traitant des questions de pastoralisme et/ou gestion des ressources naturelles d'autre part.

Les PDI ne faisaient pas partie des cibles au début du projet. Cependant, avec le contexte qui a changé, elles sont prises en compte spécifiquement dans le cadre des activités de sensibilisation sur la prévention et la résolution pacifique des conflits, et aussi lors de la vulgarisation des textes en lien avec

le pastoralisme. En perspective, le projet a entrepris d'évaluer les effets des activités sur les PDI dans toute la zone d'intervention afin d'affiner son intervention au profit de cette couche de population vulnérable.

Sur la base des données disponibles à la date de l'évaluation, le pourcentage des femmes prenant part aux activités du projet est estimé à 20%, ce qui est en deçà de la cible des 30% indexée. Des efforts sont alors à consentir pour avoir une amélioration avant fin 2024. Pour améliorer la participation des femmes, des jeunes et des PDI dans la mise en œuvre des activités du MODHEM+/DDC, on pourrait bien indexer un pourcentage parmi les bénéficiaires des cultures fourragères, des biodigesteurs et les renforcements des capacités et aussi identifier des activités qui les intéressent comme l'aviculture, l'embouche de petits ruminants etc. et les prendre en compte dans une prochaine phase tout en fixant leur pourcentage parmi les bénéficiaires.

**Au vu de ce qui précède, on peut retenir que la prise en compte du genre, notamment des femmes (cible 40%, réalisation 30%), des jeunes et des PDI est satisfaisante avec un score de 3 sur 4 sur l'échelle de Likert.** Celle-ci est susceptible d'amélioration avant l'achèvement de la présente phase du projet si les activités intéressant ces groupes sont poursuivies et renforcées.

## 5 Facteurs clés ayant affecté la mise en œuvre et les résultats

### 5.1 Facteurs de succès

L'importance et la qualité des réalisations enregistrées à cette étape de la mise en œuvre du projet sont dues, en grande partie, aux facteurs de succès énoncés ci-dessous. Certains d'entre eux mériteraient d'être capitalisés comme des bonnes pratiques. Il convient donc de les prendre en compte, non seulement lors de la poursuite de l'intervention en cours que lors de la formulation et la mise en œuvre de la seconde phase du projet.

- I. La qualité du diagnostic initial qui a permis de cibler les contraintes pertinentes auxquelles sont confrontés les agriculteurs et les agro(pasteurs), puis d'assurer un ciblage géographique qui favorise la complémentarité et la synergie entre la composante informationnelle (MODHEM+/EKN) et la composante infrastructurelle (MODHEM+/DDC) ; la complémentarité et la synergie recherchées entre ces deux composantes a été renforcée par l'unicité du Comité de pilotage/revue et du comité de coordination/technique de suivi.
- II. La stratégie de faire-faire, prenant en compte des partenaires disposant d'expériences avérées dans les différents domaines d'intervention du MODHEM+/DDC, a permis de maîtriser les besoins en ressources humaines et de maîtriser les coûts de personnel, de fonctionnement et d'équipement dans des limites tolérables, avec une équipe de projet relativement légère.
- III. La mise en œuvre de l'ingénierie sociale pour asseoir un processus inclusif et itératif de consultation, de dialogue et de consensus endogène qui a permis de tenir compte de toutes les réalités locales et de garantir des chances de pérennisation des acquis du projet, notamment en ce qui concerne la réhabilitation et/ou la mise en place de nouveaux espaces pastoraux et infrastructures.
- IV. Le partenariat avec les communes et la forte implication des autorités communales, à travers les points focaux communaux, a permis de diligenter un suivi de proximité de la mise en œuvre des activités opérationnelles du projet sur le terrain. En outre, la présence de ces acteurs constitue une source d'espoir de capitalisation et pérennisation des acquis du projet au niveau des communes.
- V. La prise en compte d'activités de recherche développement sur la promotion des cultures fourragères, en collaboration avec l'INERA, a facilité l'approvisionnement en semences fourragères et la mise en place de champ-école de démonstration pour un transfert de technologies éprouvées au profit des bénéficiaires du projet.
- VI. La forte pénétration de la téléphonie dans le milieu rural au Burkina Faso, et l'habitude d'utilisation du téléphone par les potentiels clients de Garbal. En outre, l'opérateur de téléphonie mobile Orange-Burkina, accessible dans plusieurs localités du pays, continue d'étendre son réseau et d'en améliorer la fluidité.

- VII. L'élaboration d'une stratégie de prévention et de résolution pacifique des conflits en s'appuyant par les mécanismes locaux et mise en œuvre par les communes elles même fait parties des bonnes pratiques à perpétuer.
- VIII. La réalisation d'infrastructures est une source de motivation au niveau des parties prenantes pour réussir les activités de renforcement de capacités ; il y a donc un bon tandem entre les activités physiques et les activités softs qui facilite l'atteinte des résultats.
- IX. Les rapports d'activités, portant sur l'état d'exécution physique et financière, sont régulièrement produits et le niveau de réalisation des indicateurs d'effets et de produits sont renseignés, ce qui constitue une bonne base de prise de décision managériale.

## 5.2 Facteurs d'échec

Plusieurs facteurs d'échec ont été identifiés au cours de l'évaluation à mi-parcours du MODHEM+/DDC. Certains d'entre eux pourront être considérés dans le cadre des recommandations opérationnelles en vue d'améliorer le taux et la qualité des réalisations d'ici la fin du projet.

- I. La faiblesse du système de suivi-évaluation du MODHEM+/DDC qui se traduit entre autres comme suit :
  - a. Bien que le projet MODHEM+ et chacune de ses composantes soient bien conçus dans l'ensemble, le volet suivi et évaluation n'est focalisé que sur le suivi des changements (effets et impacts). Cette orientation a pour conséquence la quasi-absence du maillon suivi des activités/réalisations et en conséquence, de réduire la lisibilité et l'imputabilité des changements observés par rapport aux activités menées.
  - b. L'insuffisance dans la conception des outils de suivi-évaluation : (i) certains indicateurs d'effets ne sont pas SMART (exemple l'indicateur de l'Effet I « le nombre et pourcentage d'(agro) pasteurs et agriculteurs (H/F), utilisant les services GARBAL, qui ont amélioré leur productivité animale et agricole » n'est pas assez spécifique et est difficilement mesurable et ; (ii) l'absence de mode de calcul (différent de la méthode de collecte) des indicateurs dans le plan de suivi de performance du projet et dans le cadre de mesure de rendement. Une révision des documents de suivi-évaluation (cadre logique, théorie du changement, manuel et plan de suivi-évaluation) devraient être faite pour améliorer le système de suivi-évaluation et, partant, la qualité de la mesure de la performance du projet.
- II. L'insuffisance majeure constatée dans la zone pastorale est l'absence d'eau pour irriguer les champs de cultures fourragères à base de graminées pérennes telles que le Maralfalfa (*Pennisetum sp*) et le *Brachiaria ruziziensis*. La mise en place d'un point d'eau et d'un dispositif d'irrigation est nécessaire pour optimiser la production fourragère de saison sèche et combler ainsi le déficit fourrager qui plombe la production animale, le lait notamment, en cette période.
- III. L'établissement de partenariat entre le projet et le PNB, qui ne dispose plus d'existence officielle et juridique, n'a pas permis de mettre en place notamment les 2 biodigesteurs économiques (abattoirs de Gaoua et de Niangoloko).
- IV. Le non-respect des normes et standards lors de l'exécution des certains aménagements et infrastructures d'élevage. On peut citer en exemple, l'absence de point d'eau au niveau des aires d'abattage et des sites de production fourragère à base d'espèces pérennes ; la sécurisation foncière des espaces pastoraux (aires de pâture, zones pastorales, etc.) négociés ne leur conférant pas une sécurisation effective selon les textes en vigueur, etc.
- V. L'insécurité (effective et/ou potentielle) dans les communes d'intervention du projet a impacté négativement le rythme de réalisation des activités sur le terrain. Pour y remédier des propositions de relocalisation de certaines réalisations ont été faite et validé par le CTS et le Comité de pilotage.

## 6 Leçons apprises

- I. La participation de l'ensemble des acteurs est un facteur clé de la réussite d'un projet. Pour le MODHEM+/DDC, l'élaboration du projet et l'identification des activités dans les communes

ont suivi un processus participatif et inclusif, prenant en compte les différentes parties prenantes.

2. L'ingénierie sociale, conduite selon un processus participatif et inclusif, permet d'identifier les sites des infrastructures et des espaces pastoraux, d'obtenir des consensus auprès des propriétaires fonciers ou de leurs ayants-droits et de progresser vers leur sécurisation et leur utilisation durable, en minimisant les cas de remise en cause ultérieure.
3. L'importance de la mise en place et de l'animation des cadres de concertation sur le pastoralisme. L'animation des organes déconcentrés du Comité national de transhumance (CONAT) a permis au MODHEM+/DDC de regrouper les différentes parties prenantes du pastoralisme, y compris l'administration générale, le MARAH, le ministère en charge du environnement, les collectivités, les forces de défense et de sécurité, les autorités coutumières et religieuses, les organisations professionnelles d'agriculteurs et d'éleveurs, afin d'analyser les enjeux et les défis auxquels font face les pasteurs et les agropasteurs en vue d'identifier les actions et mesures adéquates pour le développement du secteur de l'élevage pastoral.
4. Avant de conclure un partenariat avec une institution, y compris les structures étatiques et les collectivités, pour la mise en œuvre de certaines activités de projet et, au-delà des avantages comparatifs ou de la compétence unique de ladite institution, il est nécessaire de conduire une évaluation de ses capacités institutionnelle, technique et fiduciaire.
5. L'implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des activités d'un projet de développement de l'élevage pastoral requiert le renforcement de leurs capacités organisationnelles, y compris fiduciaires et humaines, et leur appui à l'élaboration d'un cadre politique (PCD, PRD) et réglementaire favorable au pastoralisme.
6. La mise en place de cadres multi-acteurs regroupant entre autres les services communaux, les instances de gestion foncière et du développement (CFV, CCFV, CCAE, CVD) et la prise en compte des acteurs endogènes de règlement des conflits améliorent de manière significative le dispositif de prévention et de résolution pacifique des conflits agriculteurs-éleveurs dans les zones agropastorales.
7. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de suivi de performance, y compris des fiches d'indicateurs SMART de produits et effets, validé et accepté pour toutes les parties prenantes, est un facteur-clé de succès pour le suivi des résultats et de pilotage du projet.

## 7 Recommandations visant la consolidation des acquis et la réalisation des objectifs du projet

Des insuffisances et des facteurs d'échec ont été constatés au cours de la présente évaluation à mi-parcours du MODHEM+/DDC. Dans la perspective de consolider et de d'orienter la poursuite de l'intervention pour l'atteinte des objectifs du projet d'ici fin 2024, les recommandations ci-dessous ont été formulées (Tableau 5). Elles s'adressent majoritairement à la SNV qui assure la coordination et, dans une moindre mesure, à d'autres parties prenantes du projet.

Tableau 5. Axes et actions majeurs à réaliser avant décembre 2024

Effets attendus de MODHEM+/DDC	Activités prioritaires	Responsable
Effet I : Accroissement de la productivité animale et agricole des (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier le processus d'immatriculation des espaces pastoraux négociés et acceptés par les différentes parties prenantes en vue de leur sécurisation effective</li> <li>• Poursuivre le renforcement des capacités des COGES</li> <li>• Poursuivre le balisage des zones pastorales de Sondré-Est et de Doubégué</li> </ul>	SNV/équipe du projet

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les équipements des unités de production fourragère et toutes les autres activités qui gravitent autour</li> <li>• Achever la négociation et la matérialisation du tronçon de 60 km restant de la piste à bétail dès que le contexte sécuritaire sera favorable</li> <li>• Poursuivre le partenariat dans le cadre de Garbal (organiser une rencontre entre MARAH et la DG Orange, correspondance du MARAH au DG Orange Burkina) pour maintenir les services offerts aux populations</li> </ul>	
Effet 2 : Augmentation de la valorisation des productions pastorales (viande, lait, excréments/fumier) par les (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever les travaux de réhabilitation et l'équipement des mini-laiteries (Mong Lam-Lam, Yallé)</li> <li>• Achever la construction des biodigesteurs productifs et les mettre en exploitation, après un bon ciblage des clients</li> <li>• Réaliser les infrastructures complémentaires, notamment des points d'eau permanents au niveau des sites de production fourragère (Sondré-Est), des aires d'abattage (Niangoloko, Gaoua) et des postes vétérinaires frontaliers</li> </ul>	SNV/équipe du projet
Effet 3 : Un cadre institutionnel, règlementaire et politique favorisant le développement de l'élevage pastoral et améliorant la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteurs pasteurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les communes et les autres parties prenantes à l'application des textes sur le pastoralisme et la gestion des ressources naturelles élaborés dans le cadre du projet</li> <li>• Renforcer les capacités des CFV, des CCFV, des CCCAE et des COGES</li> </ul>	SNV/équipe du projet

## 8 Orientations stratégiques pour le MODHEM+/DDC-2

### 8.1.1 Contraintes et défis persistants

La variabilité et le changement climatiques sont des phénomènes de plus en plus perceptibles dans les régions frontalières du Sud du Burkina Faso, y compris celles dans lesquelles intervient le projet MODHEM+/DDC. Leurs effets néfastes sur le système d'élevage pastoral concernent notamment la diminution de la disponibilité quantitative et qualitative des ressources pastorales (fourrages, eau) et, dans une moindre mesure, l'émergence ou la réémergence de certaines maladies animales. Dès lors, il est nécessaire de poursuivre, voire renforcer, les activités visant l'adaptation de l'élevage pastoral au changement climatique.

La restriction des espaces pastoraux et l'obstruction des pistes à bétail, en lien avec la progression du front agricole et l'expansion des industries extractives, constituent des contraintes persistantes au développement de l'élevage pastoral. Des actions visant à maintenir voire à étendre les espaces dédiés au pastoralisme devront donc être poursuivies et renforcées.

L'aménagement et la valorisation des zones pastorales de Sondré-Est et de Niassa, y compris la mise au point de leur modèle économique prenant en compte les chaînes de valeur fourrage cultivé, lait local et viande (embouche bovine et ovine), pourrait constituer une innovation à répliquer pour mieux valoriser d'autres zones pastorales au Burkina Faso et dans la sous-région.

### 8.1.2 Défis émergents

En plus de toutes les autres informations (pluviométrie, santé animale, pâturage, eau, marchés, etc.) dont avaient besoin les pasteurs pour soutenir la prise de décision pour les déplacements avec leurs troupeaux et qui sont fournies par la plateforme GARBAL, la sécurité des pasteurs et de leur bétail devient de plus en plus une information cruciale à prendre en compte.

La production de fourrage avec l'appui technique de l'INERA a été bien appréciée par les bénéficiaires et il a été souhaité que cette activité, qui intéresse à la fois les femmes, les jeunes et les hommes, soit mise à l'échelle. En outre, des dispositions doivent être prises auprès des acteurs appropriés pour assurer une production suffisante et l'accessibilité des semences fourragères pour les prochaines campagnes.

L'insécurité civile a progressé vers les régions frontalières du Sud du Burkina Faso et a engendré des conséquences néfastes sur les systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux. Parmi ces conséquences, on peut citer le vol ou la confiscation du bétail, la perte d'espaces pastoraux ou leur inaccessibilité à cause des risques élevés de perte de vie et/ou de bétail, l'enrôlement des jeunes pasteurs et agropasteurs par les groupes terroristes et l'accueil des PDI y compris des pasteurs et agropasteurs. Il est par conséquent nécessaire que le projet mette en œuvre des activités pour adresser les contraintes issues de l'insécurité civile et de ses conséquences sur les hommes, les animaux et les ressources pastorales (eau et pâturage).

### 8.1.3 Opportunités

L'élaboration et la mise en œuvre de l'offensive agropastorale et halieutique portée par le MARAH, ciblant entre autres, la sécurisation, l'aménagement et la valorisation des zones pastorales de Sondré-Est et de Doubégué et le développement de la chaîne de valeur bétail-viande, constitue un cadre politique favorable à la mise en œuvre du MODHEM+/DDC-1&2.

La formulation et la mise en œuvre de projets et programmes de renforcement de la résilience des pasteurs et agropasteurs (PRAPS-2, PDPS, PRADEP-AOS, etc.) dont la complémentarité et les synergies avec le MODHEM+/DDC-2 permettront de maximiser l'impact sur les populations bénéficiaires. Relevant pour la plupart du Programme budgétaire 081 du MARAH, les actions de renforcement de cohérence entre les projets seront facilitées.

La révision de la LORP, qui vise à améliorer le cadre juridique du pastoralisme, renforcera les cadres politiques et règlementaires des communes d'intervention du MODHEM+/DDC et de faciliter l'adoption et la mise en œuvre des actions passées et futures du projet pour l'atteinte de l'Effet 3 « Un cadre institutionnel, règlementaire et politique favorisant le développement de l'élevage pastoral et améliorant la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteurs pasteurs) ».

La plateforme GARBAL, qui facilite l'utilisation des aménagements et infrastructures d'élevage mis en place et qui seront renforcés dans le cadre du MODHEM+/DDC-2, pourra contribuer à accroître les productions animales et renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.

Le développement des chaînes de valeur lait local et bétail-viande, promu par l'Offensive agropastorale et halieutique du MARAH et/ou par l'Offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest dont certains projets (PRAOP-3) sont en cours d'exécution au Burkina Faso, est de nature à encourager les investissements (production fourragère, utilisation de GARBAL, etc.) pour l'accroissement de la productivité et de la production animales, en permettant leur valorisation économique.

#### 8.1.4 Axes d'intervention et actions correctives prioritaires

Les axes d'intervention et les actions prioritaires pour la deuxième phase du MODHEM+/DDC sont consignés dans le Tableau 6. Ils tiennent compte des défis persistants et émergents, des opportunités, mais aussi des facteurs de succès et des leçons apprises de la mise en œuvre du MODHEM+/DDC.

Tableau 6. Propositions d'axes d'intervention et actions prioritaires du MODHEM+/DDC-2

Axes d'intervention	Sous-axes	Actions prioritaires
Axe 1. Accroissement de la productivité animale et agricole des (agro) pasteurs	Sécurisation, aménagement et valorisation des espaces pastoraux (zones pastorales, zones de pâture, zones de cantonnement, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la mise en place et le fonctionnement de cadres de plateformes d'innovation multi-acteurs (y compris FDS et VDP) de gestion des ressources naturelles et de la transhumance</li> <li>Identification, sécurisation (y compris leur immatriculation), aménagement et gestion durable d'espaces pastoraux</li> <li>Appuyer la construction ou la réhabilitation d'infrastructures pastorales</li> <li>Appui à l'établissement d'un modèle économique pour les zones pastorales de Sondré-Est et de Niassa</li> </ul>
	Renforcement des capacités des pasteurs et agropasteurs en production animale et agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des jeunes issus du milieu pastoral pour faciliter leur insertion sociale dans les chaînes de valeur du fourrage, du lait et de la viande</li> <li>Appui à la reconstitution du cheptel au profit des éleveurs impactés par l'insécurité</li> <li>Renforcement des capacités des OP en politique de développement local</li> </ul>
	Appui au développement des chaînes de valeur des fourrages cultivés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement de semences fourragères impliquant l'INERA, producteurs semenciers, les éleveurs et les entrepreneurs fourragers</li> <li>Mise en place de champs-écoles agropastoraux (CEAP) pour l'appui-conseil des jeunes et autres acteurs en matière de développement de cultures fourragères et de la chaîne de valeur ajoutée fourrage cultivé</li> <li>Appui à la facilitation de l'accès aux parcelles de cultures fourragères et à l'irrigation au profit des jeunes et des femmes dans le cadre de l'entrepreneuriat fourrager</li> <li>Facilitation de l'accès au financement pour l'acquisition d'intrants et d'infrastructures/équipement de production, de transformation et de commercialisation (y compris bourses de fourrages) de fourrage cultivé</li> </ul>
Axe 2 : Augmentation de la valorisation des productions pastorales (viande, lait, excréments/fumier) par les (agro) pasteurs	Appui à la production et la valorisation du compost issu des biodigesteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la construction de biodigesteurs</li> <li>Appui à la valorisation du compost et des autres produits des biodigesteurs (gaz pour la cuisine et l'électricité)</li> </ul>
	Appui au développement de la plateforme Garbal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le modèle économique de GARBAL pour garantir sa durabilité : <i>relire la convention de groupement, renforcer le caractère juridique du groupement, réviser les fonctions et attributions des parties prenantes en considération du principe de subsidiarité, élargir l'assiette pour assurer l'autofinancement de GARBAL, etc.</i></li> <li>Assurer une extension géographique et thématique de Garbal</li> </ul>

Axes d'intervention	Sous-axes	Actions prioritaires
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la production régulière de données sur les ressources pastorales pour alimenter et actualiser les informations de GARBAL</li> <li>• Assurer une complémentarité avec Garbal Mali et Garbal Niger</li> </ul>
	Appui au développement des chaînes de valeur lait local et viande (embouche)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'approvisionnement en intrants spécifiques</li> <li>• Appui à l'accès aux services d'appui-conseil, vétérinaires et financiers</li> <li>• Appui à la production, la transformation et la commercialisation, y compris infrastructures, équipements, etc.</li> <li>• Appui au renforcement de la gouvernance des chaînes de valeur (coopératives, interprofessions régionales, etc.) et de l'équité genre et jeunes</li> </ul>
Axe 3 : Amélioration du cadre institutionnel, règlementaire et politique pour le développement de l'élevage pastoral et la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteurs pasteurs)	<p>Prévention/ gestion des conflits et de l'extrémisme violent</p> <p>Développement de synergie d'intervention entre les projets de développement du pastoralisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des communes et des conseils régionaux pour une meilleure connaissance et sensibilité aux questions de développement pastoral et à l'élaboration de plans favorables au pastoralisme</li> <li>• Appui à la vulgarisation et l'application des textes règlementant sur le pastoralisme (LORP relue, textes communaux, etc.)</li> <li>• Développement de paquets d'activités de sensibilisation et de formation des jeunes bergers dans le cadre de la lutte contre la radicalisation en milieu pastoral</li> <li>• Appuyer l'élaboration ou la révision des plans communaux de développement pour les rendre plus sensibles au pastoralisme</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au fonctionnement du cadre programmatique pour le renforcement de la cohérence (synergie, complémentarité) entre les projets sur la résilience des pasteurs et agropasteurs dans le cadre du Programme budgétaire 081</li> </ul>

## 9 Recommandations

### A l'endroit de la SNV

1. Finaliser les réalisations en cours dans le respect des normes et des standards nationaux et internationaux, en se référant : (i) normes techniques de réalisation des infrastructures et aménagements pastoraux au Burkina Faso ; (ii) à la stratégie d'intervention en zone à défi sécuritaire élaboré par le PRAPS ; (ii) à l'arrêté portant réception des marchés exécutés en zones fragiles et en souffrance de paiement.
2. Capitaliser les expériences du projet MODHEM+/DDC, documenter les bonnes pratiques et les leçons apprises pour servir à la formulation de la deuxième phase et à celle d'autres projets portant sur le renforcement de la résilience des pasteurs et agropasteurs.
3. Appuyer l'opérationnalisation du cadre de dialogue du Programme budgétaire 081, pour renforcer les synergies entre les projets et programmes intervenant dans le domaine du pastoralisme, à travers notamment des concertations pour la programmation et le bilan des activités. Un canevas harmonisé de rédaction des rapports et de présentation, avec un point spécifique sur « synergie et complémentarité » à traiter.

### A l'endroit de la DDC

4. Appuyer la formulation, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la capitalisation d'une seconde phase du MODHEM+/DDC (MODHEM+/DDC-2). Cette phase devra viser à consolider les résultats et acquis de la première phase, y compris la plateforme GARBAL qui était promue par le MODHEM+/EKN clôturé, et à adresser les défis émergents en lien avec la résilience pastorale.

## 10 Documents consultés

1. Assemblée nationale (2002) : Loi N°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme
2. Burkina Faso (2021) : Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral, version finale (2021-2025)
3. Burkina Faso : DECRET N°2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement d'un Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso
4. Commune de Gao (2022) : Plan communal de développement de Gao, horizon 2023-2027, 112p
5. Commune de Dalo (2022) : Plan communal de développement de la commune rurale de Dalo, 107p
6. Commune de To (2018) : Plan communal de développement de la commune de To, Période de référence : 1er Janvier 2018-31 Décembre 2022, 111p
7. DDC (2023) : Evaluation à mi-parcours du projet Mobile Data for Moving Herd Management and Better Incomes in Burkina Faso – Composante infrastructurelle (MODHEM/DDC), 7p
8. DDC (2021) : Programme de coopération suisse au Burkina : 2021-2025
9. Direction générale des espaces et des aménagements pastoraux (2019) : Rapport d'étude, normes techniques des infrastructures et aménagements pastoraux, 29p
10. Direction générale des espaces et des aménagements pastoraux (2022) : Rapport d'activités 2022, 19p
11. INERA et SNV (2022) : RAPPORT TECHNIQUE, Diagnostic participatif des zones pastorales de Sondré-Est et Niassa : Région du Centre-Sud Version finale, 45p
12. MARAH (2023) : Plan opérationnel pour la souveraineté alimentaire et la création d'emplois décents dans le secteur agropastoral (Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025, 16p
13. Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, 2026 : Dispositif de gestion du budget programme au niveau ministériel, cas du secteur rural, 41p
14. Ministère de l'économie, des finances et du développement : arrêté 2021-353/MINEFID/CAB du 28/06/2021 portant modalité de règlement des marchés exécutés en zone fragile et en souffrance de paiement, 3p
15. MODHE+DDC (2022) : Rapport annuel 2022, projet d'actions complémentaires au MODHEM+ (MODHEM+DDC), 19p
16. MODHEM+DDC (2022) : Rapport annuel 2022, projet d'actions complémentaires au MODHEM+ (MODHEM+DDC), 14 p
17. MODHEM+DDC (2022) : Rapport premier semestre 2023, projet d'actions complémentaires au MODHEM+ (MODHEM+DDC), 14 p
18. SNV (2021) : Mission des points focaux communaux recrutés dans le cadre du projet MODHEM+DDC, 4p
19. SNV et Akvo (2021) : Baseline, établissement de la situation de référence des indicateurs de MODHE+DDC, situation des indicateurs, 37p
20. SNV et MARAH (2022) : Compte rendu de la première session ordinaire du comité technique de suivi du projet MODHEM+, 11p
21. SNV (2020) : Projet consolidé MODHEM ! +EKN et MODHEM+/DDC, 44p
22. SNV (2022) : INVENTAIRE DES BONNES PRATIQUES ENDOGENES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS- PROPOSITION D'UN MECANISME ET D'UN DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS EFFICACE AU NIVEAU LOCAL RAPPORT FINAL DEFINITIF, 68p
23. SNV (2021) : RAPPORT FINAL ETUDE DIAGNOSTIQUE DU FONCTIONNEMENT, ET APPUIS A L'ELABORATION ET LA MISE EN OUEVRE D'UNE STRATEGIE DE FINANCEMENT DES CADRES DE CONCERTATIONS AU NIVEAU LOCAL, 52p
24. Lucie Bronner, 2024. Note de capitalisation MODHEM+

## 11 Annexes

### Annexe 1. Niveau de réalisation des indicateurs de performance du MODHEM+/DDC

#### Annexe 1a. Niveau de réalisation des indicateurs de produits (outputs)

Effets/ Résultats	Indicateurs	Unités	Cible totale	Réalisations Totales	Taux de réalisation	Commentaires
	Effet 1 : Accroissement de la productivité animale et agricole des (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)				83%	
R11	Superficie (en ha) de l'ensemble d'aires de repos, de pâture et de zones pastorales aménagées et sécurisées.	ha	35 000	940 2	8%	Ces données représentent les données des aires de repos et de l'aire de pâture de Tiaré. La cible sera atteinte avec le balisage des zones de pâture de Sondré-Est et Doubégué en cours, avec une surface totale attendue d'environ 38000 ha.
	Linéaires de pistes à bétail aménagées ou réhabilitées	Km		217,75 km		
R11	Nombre et pourcentage de sites aménagés ayant un statut foncier reconnu et accepté par la communauté (sécurité foncière)	%	100 %	100%	100%	Tous les aménagements ont été acceptés par les communautés. Elles ont été responsabilisées dans le processus de négociation et de cession volontaire.
R11	Nombre d'infrastructures d'hydrauliques pastorales (r)établies	nombre	19	19	100%	Ces infrastructures sont réalisées dans les zones de pâtures, les aires de repos, les marchés à bétail et les postes vétérinaires
R11	Nombre de parc de vaccination (r)établies	nombre	10	10	100%	Les parcs sont construits notamment dans les aires de repos, les zones/aires de pâtures et postes vétérinaires
R11	Nombre de poste vétérinaire (r)établies	nombre	2	2	100%	Les postes vétérinaires sont réalisés à Gaoua et à Périgban. Le plan de maillages territorial du MARAH et les concertations avec les STDs ont permis d'actualiser les sites.
R12	Superficie (en ha) des zones/aires de pâture restaurées et régénérées	ha	900	897	100%	Sur les 900 ha, 897ha ont été restaurés.
R13	Nombre de nouveaux utilisateurs (H/F/J) du	nombre	20 000	187 22	100%	Sur une cible de 20 000, 22 187 ont été concernés par le projet.

	service informationnel du GARBAL+					
R13	Proportion des utilisateurs satisfaits du service informationnel du GARBAL+	%	80%	49%	61%	A la fin de la 3e année du projet, 49% des utilisateurs ont affirmé leur satisfaction vis-à-vis du service informationnel GARBAL
R13	Nombre et pourcentage de personnes (H/F/J) ayant accédé aux produits financiers, aux intrants, aux conseils d'exploitation, aux services d'assurance	nombre	5 000	329 28	100%	28329 Dont : 4 937 femmes et 23 392 hommes
R14	Nombre et pourcentage d'agriculteurs et d'éleveurs pasteurs (H/F), utilisant les services GARBAL, qui ont appliqué des nouvelles technologies d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique	nombre	230 000	518 150	65%	La cible était de 450 000. Avec l'évaluation de la composante informationnelle, cette cible a été actualisée à 230 000. Dont 11% de femmes
Effet 2 : Augmentation de la valorisation des productions pastorales (viande, lait, excréments/fumier) par les (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)				67%		
R21	Nombre de personnes (H/F/J) ayant renforcé leurs capacités sur les techniques de transformation et la gestion des unités	nombre	1 000	896	90%	Ces acteurs ont été formés en partenariat avec FONAFI, les STDs/MARAH et l'INERA en 2022 et en 2023
R21	Nombre de personnes (H/F/J) ayant accédé aux produits financiers et à l'accompagnement dans la transformation et gestion des unités	nombre	1 000	896	90%	Ces acteurs ont été formés en partenariat avec FONAFI en 2022 et en 2023
R21	Nombre de femmes et jeunes avec nouveau ou meilleur emploi	nombre	3 000	320	11%	Ce chiffre représente les producteurs fourragers qui ont bénéficié des renforcements de capacités en 2022 à travers la nouvelle approche de gestion des zones de pâtures et en 2023. La cible restante sera atteinte au cours de l'année 2024, avec les

						emplois créés dans les différentes chaines de valeurs.
R22	Nombre d'abattoirs normalisés ou construites	nombre	2	2	100%	Réalisées à 100%, à Gaoua (1) et Niangoloko (1)
R22	Nombre de marchés à bétail normalisés ou construits	nombre	2	2	100%	Réalisées à 100%, à Soubakaniédougou (1) et à Kampti (1)
R22	Nombre de biodigesteurs productifs réalisés	nombre	2	0	0%	En cours de réalisation par PNB-BF
R22	Nombre de tanneries pour la valorisation du cuir	nombre	2	2	100%	Réalisées à 100%
R22	Nombre d'unités de production fourragère mis en place	nombre	4	2	50%	En cours de réalisation
Effet 3 : Un cadre institutionnel, règlementaire et politique favorisant le développement de l'élevage pastoral et améliorant la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteurs pasteurs)					94%	
R31	Nombre de cadres locaux de concertation multi-acteurs fonctionnels qui traitent aussi de la transhumance et la gestion des ressources pastorales	nombre	60	28	47%	La cible restante sera atteinte grâce aux cadres locaux en cours de tenue par les communes dans les villages
R31	Proportion des femmes qui participent aux cadres locaux de concertation multi acteurs en lien avec la transhumance et la gestion des ressources pastorales	%	30%	35%	100%	Le score a progressivement évolué. Il est actuellement de 35% grâce à la participation des femmes à travers les assemblées villageoises organisés par les communes, sur la transhumance et la gestion des ressources pastorales
R31	1. Nombre de collectivités territoriales ayant assuré ou qui assurent la maîtrise des infrastructures pastorales ;	nombre	10	14	100%	Toutes les communes qui abritent les infrastructures assurent la maîtrise des infrastructures pastorales
R31	2. Nombre de collectivités territoriales ayant assuré ou qui assurent l'entretien des infrastructures pastorales	nombre	10	14	100%	Toutes les communes qui abritent les infrastructures assurent l'entretien des infrastructures pastorales

R31	Pourcentage de conflits agriculteurs - éleveurs résolus pacifiquement	%	85%	71,80%	84%	Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont positivement influencés par les activités de sensibilisation organisées par les communes dans les différents villages. La cible de 80% sera atteinte grâce à l'effet des activités. Planifiées pour 2024
R31	Pourcentage du budget annuel des communes d'intervention alloué au développement de l'élevage pastoral	%	8%	9,36%	100%	Le pourcentage du budget annuel des communes d'intervention alloué au développement de l'élevage pastoral est estimé à 9,36%.
R32	Nombre de plans communaux des collectivités territoriales qui sont favorables à l'élevage pastorale et priorisant des investissements pastoraux	nombre	3	3	100%	3 plans communaux sont favorables à l'élevage pastorale et priorisent des investissements pastoraux (Banfora, Dalo, Gao).
R32	Nombre de textes et accords favorables au pastoralisme développés et adoptés au niveau local	nombre	10	50	100%	50 textes pris au niveau des communes sont favorables au pastoralisme.
E31	Nombre d'institutions ayant renforcé leur capacités organisationnelles (CVD renforcés dans la gestion des conflits)	nombre	625	941	100%	941 CVD ont été formés.
E31	Nombre d'institutions ayant renforcé leur capacité de leadership	nombre	20	60	100%	Sur une cible de 30, 60 ont été renforcés
E32	Nombre de dialogues organisés pour gérer les conflits	nombre	38	217	100%	Sur une cible de 38, 217 dialogues ont été organisés
					82%	

Annexe 1b. Niveau de réalisation des indicateurs produits rattachés à l'effet 3

Effets/ Résultats	Indicateurs	Unités	Cibles totales	Réalisations totales	Taux de réalisation	Commentaires
	Effet 3 : Un cadre institutionnel, règlementaire et politique favorisant le développement de l'élevage pastoral et améliorant la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteurs pasteurs)				94%	
R3I	Nombre de cadres locaux de concertation multi-acteurs fonctionnels qui traitent aussi de la transhumance et la gestion des ressources pastorales	nombre	60	28	47%	La cible restante sera atteinte grâce aux cadres locaux en cours de tenue par les communes dans les villages
R3I	Proportion des femmes qui participent aux cadres locaux de concertation multi acteurs en lien avec la transhumance et la gestion des ressources pastorales	%	30%	35%	100%	Le score a progressivement évolué. Il est actuellement de 35% grâce à la participation des femmes à travers les assemblées villageoises organisées par les communes, sur la transhumance et la gestion des ressources pastorales
R3I	1. Nombre de collectivités territoriales ayant assuré ou qui assurent la maîtrise des infrastructures pastorales ;	nombre	10	14	100%	Toutes les communes qui abritent les infrastructures assurent la maîtrise des infrastructures pastorales
R3I	2. Nombre de collectivités territoriales ayant assuré ou qui assurent l'entretien des infrastructures pastorales	nombre	10	14	100%	Toutes les communes qui abritent les infrastructures assurent l'entretien des infrastructures pastorales
R3I	Pourcentage de conflits agriculteurs - éleveurs résolus pacifiquement	%	85%	71,80%	84%	Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont positivement influencés par les activités de sensibilisation organisées par les communes dans les différents villages. La cible de 80% sera atteinte grâce à l'effet des activités planifiées pour 2024
R3I	Pourcentage du budget annuel des communes d'intervention alloué au développement de l'élevage pastoral	%	8%	9,36%	100%	Le pourcentage du budget annuel des communes d'intervention alloué au développement de l'élevage pastoral est estimé à 9,36%.

Effets/ Résultats	Indicateurs	Unités	Cibles totales	Réalisations totales	Taux de réalisation	Commentaires
R32	Nombre de plans communaux des collectivités territoriales qui sont favorables à l'élevage pastorale et priorisant des investissements pastoraux	nombre	3	3	100%	3 plans communaux sont favorables à l'élevage pastorale et priorisent des investissements pastoraux (Banfora, Dalo, Gao).
R32	Nombre de textes et accords favorables au pastoralisme développés et adoptés au niveau local	nombre	10	50	100%	50 textes pris au niveau des communes sont favorables au pastoralisme.
E31	Nombre d'institutions ayant renforcé leur capacités organisationnelles (CVD renforcés dans la gestion des conflits)	nombre	625	941	100%	941 CVD ont été formés.
E31	Nombre d'institutions ayant renforcé leur capacité de leadership	nombre	20	60	100%	Sur une cible de 30, 60 ont été renforcés
E32	Nombre de dialogues organisés pour gérer les conflits	nombre	38	217	100%	Sur une cible de 38, 217 dialogues ont été organisés

Annexe 1c. Niveau de réalisation des indicateurs de l'effet 1

INDICATEURS PAR EFFET	Unités	Cibles totales	Réalisations Totales	Taux de réalisation	Commentaires
Effet 1 : Accroissement de la productivité animale et agricole des (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)				81%	
Le nombre et pourcentage d'(agro) pasteurs et agriculteurs (H/F), utilisant les services GARBAL, qui ont amélioré leur productivité animale et agricole	Nombre	50 000	40 500	81%	La cible sera atteinte grâce aux activités de sensibilisation en cours dans la zone d'intervention. Chaque point focal et les Conseillers sensibilisent au cours des activités et cela renforce la connaissance et l'utilisation de GARBAL.

Le niveau de réalisation de l'effet 1 est sous-tendu par des produits dont le taux moyen de réalisation est de 83% et **est jugé satisfaisant en conséquence**.

Tableau ... : Niveau de réalisation des indicateurs produits rattachés à l'effet 1

Effets / Résultats	Indicateurs	Unités	Cibles totales	Réalisations Totales	Taux de réalisation	Commentaires
	Effet 1 : Accroissement de la productivité animale et agricole des (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)				83%	
R11	Superficie (en ha) de l'ensemble d'aires de repos, de pâture, de zones pastorales et de pistes à bétail aménagées et sécurisées.	ha	35 000	2 940	8%	Ces données représentent les données des aires de repos et de l'aire de pâture de Tiaré. La cible sera atteinte avec le balisage des zones de pâture de Sondré-Est et Niassa en cours, avec une surface totale attendue d'environ 38 000 ha.

R11	Nombre et pourcentage de sites aménagés ayant un statut foncier reconnu et accepté par la communauté (sécurité foncière)	%	100%	100%	100%	Tous les aménagements ont été acceptés par les communautés. Elles ont été responsabilisées dans le processus de négociation et de cession volontaire.
R11	Nombre d'infrastructures d'hydrauliques pastorales (r)établies	nombre	19	19	100%	Ces infrastructures sont réalisées dans les zones de pâtures, les aires de repos, les marchés à bétail et les postes vétérinaires
R11	Nombre de parc de vaccination (r)établies	nombre	10	10	100%	Les parcs sont construits notamment dans les aires de repos, les zones/aires de pâtures et postes vétérinaires
R11	Nombre de poste vétérinaire (r)établies	nombre	2	2	100%	Les postes vétérinaires sont réalisés à Gaoua et à Périgban. Le plan de maillages territorial du MARAH et les concertations avec les STDs ont permis d'actualiser les sites.
R12	Superficie (en ha) des zones/aires de pâture restaurées et régénérées	ha	900	897	100%	Sur les 900 ha, 897ha ont été restaurés.
R13	Nombre de nouveaux utilisateurs (H/F/J) du service informationnel du GARBAL+	nombre	20 000	22 187	100%	Sur une cible de 20 000, 22 187 ont été concernés par le projet.
R13	Proportion des utilisateurs satisfaits du service informationnel du GARBAL+	%	80%	49%	61%	A la fin de la 3e année du projet, 49% des utilisateurs ont affirmé leur satisfaction vis-à-vis du service informationnel GARBAL
R13	Nombre et pourcentage de personnes (H/F/J) ayant accédé aux produits financiers, aux intrants, aux conseils d'exploitation, aux services d'assurance	nombre	5 000	28 329	100%	28329 Dont 4 937 femmes et 23 392 hommes
R14	Nombre et pourcentage d'agriculteurs et d'éleveurs pasteurs (H/F), utilisant les services GARBAL, qui ont appliqué des nouvelles technologies d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique	nombre	230 000	150 518	65%	La cible était de 450 000. Avec l'évaluation de la composante informationnelle, cette cible a été actualisée à 230 000. Dont 11% de femmes

Annexe 1d. Niveau de réalisation des indicateurs de l'Effet 2

INDICATEURS PAR EFFET	Unités	Cibles totales	Réalisations Totales	Taux de réalisation	Commentaires
<i>Effet 2 : Augmentation de la valorisation des productions pastorales (viande, lait, excréments/fumier) par les (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)</i>				<b>66%</b>	
Nombre de petits exploitants (H/F/J) dont les revenus ont augmenté grâce à la transformation de la production agricole Indicateur EPS 3.2 (AFS ARII)	nombre	50 000	200	0,4%	Pour motif de l'insécurité, la cible n'a pas été atteinte. Les 200 représentent les producteurs fourragers qui ont affirmé avoir amélioré leurs revenus. Une collecte auprès des acteurs formés au cours de 2023 permettra de mesurer le niveau de cet indicateur en 2024.
Indicateur 3.5 : Quantité des productions agropastorales transformée par les unités de transformation et entreprises agricoles (H/F) <i>1. Proportion d'augmentation du volume des produits transformés (viande)</i>	%	320 086	683 770	100%	La cible n'a pas été atteinte en raison de l'insécurité. Les producteurs en place sont formés par le projet et sont suivis, encadrés en vue d'augmenter la production. La construction des aires d'abattage permettra également d'améliorer la production.
Indicateur 3.5 : Quantité des productions agropastorales transformée par les unités de transformation et entreprises agricoles (H/F) <i>2. Proportion d'augmentation du volume des produits transformés (compost)</i>	%	50 000	18 485	37%	La cible est en progression. Les semestres suivants permettront d'améliorer le score.
Indicateur 3.5 : Quantité des productions agropastorales transformée par les unités de transformation et entreprises agricoles (H/F) <i>3. Proportion d'augmentation du volume des produits transformés (produits laitiers)</i>	%	203 839	84 900	42%	La cible n'a pas été atteinte en raison de l'insécurité. Les producteurs en place sont formés par le projet et sont suivis, encadrés en vue d'augmenter la production.

INDICATEURS PAR EFFET	Unités	Cibles totales	Réalisations Totales	Taux de réalisation	Commentaires
Indicateur 3.5 : Quantité des productions agropastorales transformée par les unités de transformation et entreprises agricoles (H/F) 4. Proportion d'augmentation du volume des produits transformés (fourrage)	nombre	25 380	69 520	100%	La cible a été atteinte.
Indicateur 3.8 : Quantité des productions agropastorales et PFNL produite.	nombre	25 380	25 380	100%	L'action du projet permet de renseigner cet indicateur du cadre de résultat de la DDC/DEL. Il est identique à l'indicateur 3.5 mais est spécifique car porte sur les PFNL.
Indicateur EPS 3.7 : Amélioration des conditions cadres pour l'accès aux marchés. Source : nombre de contrats d'achat ; nombre de décrets d'application adoptés (code d'investissement agricole)	nombre	100	81	81%	Le score actuel est de 81 contrats à travers le GARBAL YAAR.

Annexe 1d. Niveau de réalisation des indicateurs des produits rattachés à l'effet 2

<b>Effets/ Résultats</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Unités</b>	<b>Cibles totales</b>	<b>Réalisations Totales</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Commentaires</b>
	Effet 2 : Augmentation de la valorisation des productions pastorales (viande, lait, excréments/fumier) par les (agro) pasteurs et agriculteurs (h/f/j)				67%	
R21	Nombre de personnes (H/F/J) ayant renforcé leurs capacités sur les techniques de transformation et la gestion des unités	Nombre	1 000	896	90%	Ces acteurs ont été formés partenariat avec FONAFI, STDs/MARAH et l'INERA en 2022 et en 2023
R21	Nombre de personnes (H/F/J) ayant accédé aux produits financiers et à l'accompagnement dans la transformation et gestion des unités	Nombre	1 000	896	90%	Ces acteurs ont été formés partenariat avec FONAFI en 2022 et en 2023
R21	Nombre de femmes et jeunes avec nouveau ou meilleur emploi	Nombre	3 000	320	11%	Ce chiffre représente producteurs fourragers qui bénéficié des renforcements capacités en 2022 à travers nouvelle approche de gestion zones de pâtures et en 2023 cible restante sera atteinte cours de l'année 2024, avec emplois créés dans les différentes chaînes de valeurs.
R22	Nombre d'aires d'battage normalisés ou construits	Nombre	2	2	100%	Réalisées à 100%, à Gaoua (I) Niangoloko (I)
R22	Nombre de marchés à bétail normalisés ou construits	Nombre	2	2	100%	Réalisées à 100%, Soubakaniédougou (I) et à Kar (I)
R22	Nombre de biodigesteurs productifs réalisés	Nombre	2	0	0%	En cours de réalisation par PN BF
R22	Nombre de tanneries pour la valorisation du cuir	Nombre	2	2	100%	Réalisées à 100%
R22	Nombre d'unités de production fourragère mis en place	Nombre	4	2	50%	En cours de réalisation

## Annexe 2. Situation de l'exécution financière du projet

### Annexe 2a : Situation des réalisations financières

Code	Catégorie	Budget global	Dépenses total 2021	Dépenses total 2022	Dépenses 2023 +Engagement au 31/12/2023	Cumul de dépenses + Engagement au 31/12/2023	VARIANCE BUDGET	COST DEPLETION BUDGET	% du budget consommé
1	<b>DIRECT STAFF COSTS</b>	<b>886 633</b>	<b>178 419</b>	<b>190 262</b>	<b>217 059</b>	<b>585 740</b>	<b>300 893</b>	<b>66%</b>	<b>15,5%</b>
1.1.	Personnel National	816 350	159 658	175 581	194 732	529 971	286 379	65%	14,0%
1.2.	Personnel expatrié	70 283	18 761	14 682	22 327	55 769	14 514	79%	1,5%
2	<b>COUTS DES ACTIVITES</b>	<b>3 306 830</b>	<b>368 153</b>	<b>694 356</b>	<b>1 388 254</b>	<b>2 450 764</b>	<b>679 999</b>	<b>74%</b>	<b>64,7%</b>
2.1.	Coûts des activités terrain	<b>3 030 381</b>	<b>332 279</b>	<b>644 323</b>	<b>1 373 780</b>	<b>2 350 383</b>	<b>679 999</b>	<b>78%</b>	<b>62,0%</b>
2.1.2	Résultat 1: les ménages de pasteurs et d'agropasteurs ont un meilleur accès aux ressources et infrastructures pastorales renforçant leur résilience face aux crises (climat et sécurité)	983 414	31 357	275 055	517 700	824 112	159 302	84%	21,8%
2.1.3	Résultat 2: Les éleveurs pasteurs et agropasteurs en particulier les jeunes et femmes, valorisant les productions animales (viande, lait, excréments/fumier, etc.), améliorent leur revenu, sécurité alimentaire et nutritionnelle	640 286	17 048	80 695	446 188	543 932	96 354	85%	14,4%
2.1.4	Résultat 3: Un cadre institutionnel, réglementaire et politique favorise le développement de l'élevage pastoral et améliore la prévention et la résolution pacifique des conflits (agriculteur-pasteurs) par des mécanismes locaux favorisant la stabilité et l	611 689	124 892	122 064	193 597	440 553	171 136	72%	11,6%
2.1.5	Résultat 4: Les capacités des acteurs sont renforcées en vue d'une contribution active et durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages pastoraux, agropastoraux et agricoles vulnérables face aux crises climatiques et sécuritaires	424 571	86 086	87 559	163 884	337 529	87 042	79%	8,9%
2.1.6	Activités transversales	370 423	72 897	78 950	52 411	204 258	166 164	55%	5,4%

2.2.	Coûts des voyages liés aux activités	276 449	35 874	50 033	14 474	100 381	176 068	36%	2,7%
<b>3</b>	<b>EQUIPEMENT ET MATERIEL</b>	<b>61 284</b>	<b>59 021</b>	<b>1 187</b>	-	<b>60 208</b>	<b>1 076</b>	<b>98%</b>	<b>1,6%</b>
4	FRAIS FONCTIONNEMENT BUREAU	140 099	32 189	32 571	47 347	112 107	27 993	80%	3,0%
	<b>A: SUBTOTAL Direct costs</b>	<b>4 671 296</b>	<b>673 656</b>	<b>968 410</b>	<b>1 667 134</b>	<b>3 309 201</b>	<b>1 186 028</b>	<b>71%</b>	<b>87,4%</b>
	Programme Delivery costs (5.5%)	256 921	37 051	53 263	91 692	182 006	65 232	71%	4,8%
	<b>B: SUBTOTAL Direct costs + Programme delivery costs</b>	<b>4 928 218</b>	<b>710 707</b>	<b>1 021 673</b>	<b>1 758 827</b>	<b>3 491 207</b>	<b>1 251 259</b>	<b>71%</b>	<b>92,2%</b>
	Indirect costs (8.5%)	418 898	60 410	86 842	149 500	296 753	106 357	71%	7,8%
	<b>C: TOTAL</b>	<b>5 347 116</b>	<b>771 118</b>	<b>1 108 515</b>	<b>1 908 327</b>	<b>3 787 959</b>	<b>1 357 616</b>	<b>71%</b>	<b>100,0%</b>
	D: Unforeseen (z%, max 5%)								0,0%
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>5 347 116</b>	<b>771 118</b>	<b>1 108 515</b>	<b>1 908 327</b>	<b>3 787 959</b>	<b>1 357 616</b>	<b>71%</b>	<b>100,0%</b>

Annexe 2b. Situation de l'exécution budgétaire et de la consommation du budget du projet MODHEM+/DDC au 31 décembre 2023.

Code	Catégorie	Budget global	Dépenses totales 2021	Dépenses total 2022	Dépenses 2023 +Engagement	Cumul de dépenses + engagement	Variance budget	Taux d'exécution budgétaire	% du budget consommé
1	DIRECT STAFF COSTS	886 633	178 419	190 262	217 059	585 740	300 893	66%	15,5%
2	COUTS DES ACTIVITES	3 306 830	368 153	694 356	1 388 254	2 450 764	679 999	74%	64,7%
3	EQUIPEMENT ET MATERIEL	61 284	59 021	1 187	-	60 208	1 076	98%	1,6%
4	FRAIS FONCTIONNEMENT BUREAU	140 099	32 189	32 571	47 347	112 107	27 993	80%	3,0%
	A: SUBTOTAL Direct costs	4 671 296	673 656	968 410	1 667 134	3 309 201	1 186 028	71%	87,4%
	Programme Delivery costs (5.5%)	256 921	37 051	53 263	91 692	182 006	65 232	71%	4,8%
	B: SUBTOTAL Direct costs + Programme delivery costs	4 928 218	710 707	1 021 673	1 758 827	3 491 207	1 251 259	71%	92,2%
	Indirect costs (8.5%)	418 898	60 410	86 842	149 500	296 753	106 357	71%	7,8%
	C: TOTAL	5 347 116	771 118	1 108 515	1 908 327	3 787 959	1 357 616	71%	100,0%
	D: Unforeseen (z%, max 5%)								0,0%
	GRAND TOTAL	5 347 116	771 118	1 108 515	1 908 327	3 787 959	1 357 616	71%	100,0%

### Annexe 3. Liste des personnes rencontrées

N°	Dates	No, et prénom (S)	H/F	Structure	Fonction
1.	19/01/2024	PALE Sié Ernest	H	Aire d'abattage de Gaoua	Boucher (porc)
2.	19/01/2024	PALE T. Félix	H	Aire d'abattage de Gaoua	Boucher (porc)
3.	19/01/2024	PALE Basile	H	Aire d'abattage de Gaoua	Président des bouchers
4.	19/01/2024	PALENFO T. Léon	H	Aire d'abattage de Gaoua	Boucher (bovin)
5.	19/01/2024	SOME Gamma	H	Aire d'abattage de Gaoua	Boucher (porc)
6.	17/01/2024	DIALLO Boureima	H	Aire d'abattage de Niangoloko	Président des bouchers
7.	17/01/2024	DIALLO Mamoudou	H	Aire d'abattage de Niangoloko	Boucher
8.	17/01/2024	DICKO Hamadou	H	Aire d'abattage de Niangoloko	Secrétaire SCOOP Bouchers
9.	17/01/2024	HEMA K. Thomas	H	Aire d'abattage de Niangoloko	Président charcutier
10.	17/01/2024	KONGO David	H	Aire d'abattage de Niangoloko	Gardien de l'aire d'abattage
11.	17/01/2024	TALL Idrissa	H	APESS	Président
12.	10/01/2024	OUEDRAOGO Adissa	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
13.	10/01/2024	SAWADOGO Ami	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
14.	10/01/2024	KABORE Adissa	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
15.	10/01/2024	KABORE Salamata	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
16.	10/01/2024	OUEDRAOGO Awa	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
17.	10/01/2024	OUEDRAOGO Rasmata	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
18.	10/01/2024	OUEDRAOGO Rakièta	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
19.	10/01/2024	KABORE Djeneba	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
20.	10/01/2024	KABORE Fatimata	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
21.	10/01/2024	KABORE Salamata	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
22.	10/01/2024	OUEDRAOGO Azara	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
23.	10/01/2024	OUEDRAOGO Rasmata	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
24.	10/01/2024	TAPSOBA Rakièta	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
25.	10/01/2024	KABORE Zalissa	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
26.	10/01/2024	OUEDRAOGO Fati	F	Association Nong-taaba de Lan	Membre
27.	16/01/2024	BARRY Kadidia	F	Banfora	Utilisatrice de Garbal, membre APESS
28.	16/01/2024	TALL Mahamadou	H	Banfora	Utilisateur de Garbal, Membre APESS
29.	08/01/2024	NIKIEMA Jean Pierre	H	biodigesteur Kaibo, commune de Bindé	cultivateur, bénéficiaire de Biodigesteurs
30.	19/01/2024	NOUFE Bowomi	F	COGES forage de Périgban	Chargée de l'entretien
31.	19/01/2024	PALE Yéribou	F	COGES forage de Périgban	Trésorière

32.	19/01/2024	DA Madeleine	F	COGES forage de Périgban	Chargée de l'entretien
33.	19/01/2024	HIEN Ollo Victor	H	COGES forage de Périgban	Président
34.	19/01/2024	DA Bigouorè	H	COGES forage de Périgban	Secrétaire
35.	19/01/2024	DA Sansan Berthran	H	COGES Parc de vaccination de Périgban	Commissaire au compte
36.	19/01/2024	PALE Sansan	H	COGES Parc de vaccination de Périgban	Commissaire au compte
37.	19/01/2024	DA H. Souleymane	H	COGES Parc de vaccination de Périgban	Commissaire au compte
38.	19/01/2024	KAMBOU Patrice	H	COGES Parc de vaccination de Périgban	Commissaire au compte
39.	16/01/2024	DABIRE Rodrigues	H	Commune de Banfora	Secrétaire Général
40.	16/01/2024	TRAORE Bakary	H	Commune de Banfora	Point focal
41.	11/01/2024	YAGO Abdou Maïse	H	Commune de Bieha	Sécrétaire Général
42.	11/01/2024	ZONGO W. Boris	H	Commune de Bieha	Point focal
43.	11/01/2024	ZERBO Alfred	H	Commune de Bieha	Préfet, Président de la Délégation Spéciale
44.	08/01/2024	CONGO Mamounata	F	Commune de Bindé	Président Délégation Spéciale
45.	08/01/2024	KOUDA Mahamoudou	H	Commune de Bindé	Secrétaire Général de la Mairie
46.	18/01/2024	NOUFE Alexis	H	Commune de Gaoua	Point focal
47.	19/01/2024	DA D. Abraham Emmanuel	H	Commune de Gaoua	Secrétaire Général
48.	19/01/2024	DRAME Issa	H	Commune de Gaoua	DAF
49.	10/01/2024	KOALGA Kassoum	H	Commune de Léo	Préfet, Président de la Délégation Spéciale
50.	10/01/2024	KOLOGO Noël	H	Commune de Léo	Point focal
51.	10/01/2024	OUEDRAOGO Saïdou	H	Commune de Léo	Secrétaire Général
52.	08/01/2024	YERBANGA T.I. Marie Viviane	F	Commune de Manga	Point focal
53.	09/01/2024	DABILGOU Maurice	H	Commune de Manga	Préfet, Président de la Délégation Spéciale
54.	17/01/2024	SANOU Moussa	H	Commune de Niangoloko	Secrétaire Général
55.	17/01/2024	SANOU Bissiri A. Rafiou	H	Commune de Niangoloko	Point focal
56.	19/01/2024	OUEDRAOGO Mohamed	H	Commune de Périgban	Préfet, Président de la Délégation Spéciale
57.	19/01/2024	DA Bébé Norbé	H	Commune de Périgban	Secrétaire Général
58.	12/01/2024	DIALLO Djibril	H	Coopérative KAWARAN	Président
59.	12/01/2024	BARRY Issoufou	H	Coopérative KAWARAN	Membre
60.	12/01/2024	DIALLO Nouhoun	H	Coopérative KAWARAN	Membre
61.	12/01/2024	BOLLY Daouda	H	Coopérative Nafa Kossam de Yalé	Président
62.	12/01/2024	BOLLY Oumou	F	Coopérative Nafa Kossam de Yalé	Membre de la coopérative
63.	12/01/2024	BOLLY Binta	F	Coopérative Nafa Kossam de Yalé	Membre de la coopérative
64.	12/01/2024	BOLLY Raïnata	F	Coopérative Nafa Kossam de Yalé	Membre de la coopérative
65.	12/01/2024	Barry Ousmane	H	Coopérative Nafa Kossam de Yalé	Membre COGES
66.	12/01/2024	BOLLY Abdoulaye	H	Coopérative Nafa Kossam de Yalé	Secrétaire de la coopérative
67.	12/01/2024	DIALLO Hado	H	Coopérative Nafa Kossam de Yalé	Membre COGES

68.	12/01/2024	BOLLY Salam	H	Coopérative Nafa Kossam de Yalé	Membre de la cocréative
69.	20/01/2024	OUSSE A. Emile	H	Coutumier	Représentant
70.	20/01/2024	SAKO Abdramane	H	Culture fourragère	Producteur fourrager
71.	05/01/2024	SANFO Abroulaye	H	Direction du Développement Pastoral	Directeur
72.	05/01/2024	ZOUNGRANA Timbila	H	Direction du Développement Pastoral	Chef de service cartographie des espaces pastoraux
73.	05/01/2024	TRAORE Cheik Tidiane	H	Direction du Développement Pastoral	Chef de service de la valorisation des espaces pastoraux
74.	05/01/2024	TRAORE Kanwoué	H	Direction du Développement Pastoral	Chef de service d'appui à la gestion de la transhumance et des conflits
75.	04/01/2024	Rassabla Dominique SAWADOGO	H	Direction Générale des Services Vétérinaires	Directeur
76.	04/01/2024	Docteur OUEDRAOGO	H	Direction Générale des Services Vétérinaires	
77.	04/01/2024	Madi SAWADOGO	H	Direction Générale des Services Vétérinaires	
78.	10/01/2024	TABOURE Yaya	H	Direction Provinciale de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques du Ziro	Directeur Provincial
79.	08/01/2024	KABORE Taaséré	H	Direction provinciale de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutiques du Zoundwéogo	Directeur Provincial
80.	18/01/2024	DEMBELE Bazani	H	DPARAH Poni	Directeur provincial
81.	18/01/2024	ZOUNGRANA Nicodème	H	DRARAH Sud-Ouest	Directeur régional
82.	16/01/2024	SOUOBOU Minyemba	H	DRARAH-Cascades	Directeur régional
83.	16/01/2024	LODOUM Bakary	H	DRARAH-Cascades	
84.	16/01/2024	SIRIMA Ardiouma	H	DRARAH-Cascades	Ancien DPARAH, personne ressource
85.	16/01/2024	YERBANGA Daouda	H	Filière bétail viande/Banfora	Président
86.	09/01/2024	OUEDRAOGO Julien	H	Haut-commissariat du Zoundwéogo	Haut-commissaire
87.	15/01/2024	OUEDRAOGO Souleymane	H	INERA Farakoba	Chercheur
88.	04/01/2024	AI Ayat	H	Interprofession Lait	Président
89.	14/02/2024	SIMPORÉ Jean	H	MARAH	Conseiller technique MD et Responsable PB081
90.	16/02/2024	OUEDRAOGO R. Hamado	H	MARAH	Coordonnateur National PDPS-B
91.	23/02/2024	KANAZOE Issaka	H	Orange Burkina	Diversification et business développement manager
92.	14/02/2024	MME OUEDRAOGO Salamata	F	PNB	Charge de gestion financière
93.	14/02/2024	Mme DIPAMA Aicha	F	PNB	Chargé de la Clientèle

94.	16/01/1900	SOMDA Serge	H	PNB	Chargé de vulgarisation, Point Focal MODHEM+DDC
95.	13/02/2024	ZERBO Fousseini	H	PRAPS-BF	Assistant Suivi évaluation région de l'Est
96.	13/02/2024	TALL Arouna	H	PRAPS-BF	Assistant Suivi évaluation région du Sahel
97.	14/02/2024		F	SNV	Directrice pays
98.	14/02/2024	TUINA Stephan	H	SNV	Directeur Pays Adjoint
99.	15/02/2024	KOYATE Kader	H	SNV	PFO
100.	15/02/2024	ZIDOUEMBA Honoré	H	SNV	MODHEM+EKN
101.	15/02/2024	SOUGUE T. Justin	H	SNV	Coordonnateur sécurité
102.	15/02/2024	OUEDRAOGO Kassoum	H	SNV	PM MODHEM+DDC
103.	15/02/2024	DRABO Gourafona	H	SNV	Conseiller Suivi évaluation
104.	15/02/2024	DAYAMBA Talara	H	SNV	Conseiller PGS Conflits
105.	18/01/2024	TRAORE Fousséni	H	ZATE	Chef ZATE
106.	19/01/2024	SAWADOGO Sayouba	H	ZATE Gaoua	Agent
107.	19/01/2024	KOUDOUGOU Souleymane	H	ZATE Périgbna	Chef ZATE
108.	09/01/2024	LENCOMA W.B.Alexandre	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Chef ZAP
109.	09/01/2024	DIALLO Oumarou	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Eléveur
110.	09/01/2024	DIALLO Soumaïla	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Président CVD
111.	09/01/2024	DIALLO Sayoubou	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Président COGES
112.	09/01/2024	DIALLO Ali	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Eléveur
113.	09/01/2024	DIALLO Issa	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Eléveur
114.	09/01/2024	DIALLO Hamidou	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Membre COGES
115.	09/01/2024	DIALLO Kadré	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Trésorier COGES
116.	09/01/2024	DIALLO Saïdou	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Eleveur
117.	09/01/2024	DIALLO Sayouba	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Membre COGES
118.	09/01/2024	BANDE Idrissa	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Eleveur
119.	09/01/2024	DIALLO Boureima	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Eleveur
120.	09/01/2024	DIALLO A. Salam	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Eleveur
121.	09/01/2024	DIALLO Hamidou	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Membre COGES
122.	09/01/2024	DIALLO A. Salam	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Membre COGES
123.	09/01/2024	DIALLO Adama	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Eleveur
124.	09/01/2024	DIALLO Ahamadou	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Sondré-Est	Eleveur
125.	11/01/2024	SAWADOGO Idrissa	H	Zone d'Aménagement Pastoral de Yalé	Chef de zone

126.	12/01/2024	DA Nabaka	H	Zone d'Appui Technique en Elevage	Chef de zone
127.	04/01/2024	MALO Mahomed	H		Point focal GARBAL
128.	08/02/2024		H	Coopération Suisse	Chargé de la Coopération
129.	08/02/2024		H	Coopération Suisse	
130.	08/02/2024	SARE Salifou	H	Coopération Suisse	
131.	08/02/2024	GOUBA Abel	H	Coopération Suisse	
132.	27/01/2024	DIALLO Mahamoudou	H	RECOPA Ouest	Coordonnateur